



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fivavaha - Tanindrazana - Fandrosoana



**QUATRIEME REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE**

DIRECTION DE LA LEGISLATION

SERVICE DES PROCES-VERBAUX
ET DES COMPTES-RENDUS ANALYTIQUES

PROCES VERBAL

AUDITION DES AGENTS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

Séance du Vendredi 14 Mai 2021
- Matin -

SEANCE PLENIERE

PRESIDENTE: Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona

Séance d’Audition des Agents du Système des Nations Unies, en date du 14 mai 2021 à 10 heures 30 minutes du matin.

C’est avec un grand honneur que nous vous souhaitons la bienvenue à cette séance d’audition du Système des Nations Unies. Une séance d’audition virtuelle mais pertinente durant laquelle, le Plan Stratégique pour Développement durable de Madagascar sera discuté afin que les partenaires du système des Nations Unies à Madagascar et nous Parlementaires contribuent à ce développement du pays, un rôle non négligeable pour le parlement et de savoir dans quelle mesure, il contribue à la mise en œuvre de la PGE au côté du pouvoir public malagasy.

Ce sont les grandes raisons pour lesquelles, lorsque nous nous sommes rencontrés le mois de janvier de cette année 2021, Monsieur Issa Sanogo, le Coordonnateur résident du Système des Nations Unies à Madagascar et moi-même, nous avons convenu d’organiser une rencontre de l’ensemble des agences, projets et programmes du Système des Nations Unies travaillant à Madagascar, avec les Députés, pour qu’ils puissent présenter les activités en faveur de la population malagasy; les difficultés qu’ils rencontrent mais aussi les actions spécifiques menées dans les contextes actuels de la pandémie de Covid-19 et de la sécheresse dans le sud de notre pays.

L’intérêt de la présente rencontre n’est autre que l’approbation de la mise en œuvre de l’agenda 2030 et de nous permettre de contrôler l’efficacité des actions sur le terrain.

Monsieur le Coordinateur résident du Système des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs les représentants résidents des Agences des Nations Unies à Madagascar,
Mesdames et Messieurs les Chefs des projets et programmes,
Nous sommes heureux de vous accueillir en cette séance plénière virtuelle de l’Assemblée nationale et j’espère qu’à l’issue de cette rencontre, nos relations d’amitié et de travail s’en sortiront renforcés dans l’intérêt supérieur de la population de ce pays.

Selon notre programme, chaque agence, projet et programme aura quinze minutes pour sa présentation et à la fin de la matinée nous aurons des échanges, comme vous le souhaitez mais également des débats et des observations avec les députés.

Nous allons clôturer la journée par de courtes allocutions de clôture.

J’invite alors dans un premier temps, Monsieur Issa Sanogo, le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, à prendre la parole, sur la décennie d’action pour le développement durable.

Excellence, la parole est à vous.

Monsieur ISSA Sanogo, Coordinateur Résident du SNU.

Merci, Excellence.

Madame la Présidente de l’Assemblée Nationale,

Monsieur le SG de l’Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau Permanent de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs représentants des agences du SNU,
Mesdames et Messieurs députés de Madagascar
Chers participants et collègues,
Tous protocoles observés.

Mes collègues et moi, sommes très honorés d'être devant cette illustre assemblée des parlementaires malagasy pour partager et échanger sur la contribution que peut apporter les SNU à l'atteinte des priorités nationales pour le développement durable de Madagascar.

Comme vous le savez les Nations Unies ont lancé une réforme de son système qui est devenu le système de développement des Nations Unies pour mieux accompagner les efforts des Etats dans la réalisation des objectifs du développement durable, en se focalisant entre l'assistance aux pays hôtes dans la réalisation des priorités nationales, l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 et l'engagement à ne laisser personne de côté.

Cette réforme s'est couplée avec le renforcement du rôle du Coordonnateur Résident du SNU et une mise en œuvre d'un système de Coordonnateur Résident renforcé à partir du 1^{er} Janvier 2019. Le Coordonnateur Résident du SNU devenant ainsi le plus haut représentant du SG des Nations-Unies dans le pays et doubler de la mission d'organisation humanitaire.

L'organisation des journées parlementaires qui nous emmène devant vous, honorables députés, aujourd'hui, est un moment solennel et un moment important pour la double mission du Coordonnateur Résident du SNU à Madagascar, car elle permet, d'une part, de faire étalage des réalisations et de l'autre de la coopération fournie par le SNU, et d'autre part, de faire la jonction avec l'Assemblée Nationale, représentant le peuple Malagasy, bénéficiaire des attributs de la coopération multilatérale, matérialisés par le SNU.

Ceci pour mentionner toute l'importance de cette journée qui permet au SNU de parler au peuple Malagasy. Bien entendu, par les truchements de ses représentants élus, est acquis le vœu, accomplit la noble mission et ambition et de voir se réaliser son rêve de contrat social. Le contrat social est de ce fait, je le suppose aux députés de la nation, c'est le principe de ne laisser personne de côté, c'est ce que cela représente pour le SNU.

C'est pour cela que nos idéaux se rejoignent à nos humbles avis, c'est à dire de veiller à ce que tout le monde participe de façon constructive à la vie de la nation sans exclusion. Le moment ne pouvait donc être plus propice pour cette rencontre, parce que les SNU finalisent son cadre de coopération avec Madagascar pour la période de 2021-2023, et ce cadre de coopération va se focaliser sur quatre priorités stratégiques dont la réalisation s'inscrira dans la perspective 2030 pour l'atteinte des ODD.

Et je vais citer comme priorité stratégique n°1 de renforcer la bonne gouvernance, l'Etat de droit et la sécurité.

Comme priorité stratégique n°2 d'assurer le développement du capital humain et l'exploitation du dividende démographique.

Comme priorité n°3, impulser la productivité du travail et la création d'emploi productif pour les revenus décents et une économie compétitive, et enfin et non les moindre, comme priorité n°4, renforcer la gestion durable résiliente et inclusive de l'environnement.

Comme vous le voyez donc, le choix de ses priorités stratégiques a fait l'objet d'un processus participatif le plus large possible, incluant des consultations avec le gouvernement de

Madagascar, les représentants de la population, les députés, les sénateurs, les membres des assemblées communales; ensuite, la société civile, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les autorités administratives et judiciaires, les représentants de l'administration publique qu'ils soient Gouverneurs ou Maires, la société savante qu'elle soit universitaires ou chercheurs.

J'en profite pour solliciter le rôle d'accompagnement de l'Assemblée Nationale et, comme je disais à Son excellence Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale, pour tenir les SNU dans les standards de responsabilité les plus élevés dans la mise en œuvre du cadre de coopération.

Mesdames et Messieurs, par ces axes stratégiques et son ambition de contribuer au développement durable et à la stabilité, ce cadre de coopération est le vôtre, celui de la population de Madagascar. Le SNU multipliera les séances d'appropriation une fois que le cadre de coopération sera rendu public. En même temps, la mise en œuvre de ce cadre de coopération nécessitera des actes positifs de la part de l'Assemblée Nationale notamment dans des politiques publiques et dans l'agencement du cadre normatif dont dépendra le succès de l'atteinte des ODD particulièrement dans ses actions.

Excellence Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Chers participants,

Comme vous le savez, ce cadre de coopération se déroulera dans un contexte particulier marqué par la Covid-19 aux conséquences socio-économiques qui pèsent lourdement sur la population de Madagascar et sur ses institutions. Cette réalité n'est pas unique à Madagascar. Le monde entier l'a subi. Les particularités de Madagascar dans une perspective de gestion de la crise de santé publique méritent cependant à elle seule d'être mentionnée, car à cela s'ajoute également les défis dû à la sécheresse prolongée au sud de Madagascar. Et tout ceux-ci nécessite qu'ensemble nous conjuguions nos efforts afin de nous permettre de sortir de cette crise et de continuer à bâtir une justice sociale, économique, politique et environnementale.

Dans la gestion de la crise de santé publique, le SNU est resté proche de la population de Madagascar et de ses institutions. Une illustration très éloquent de cette collaboration réussie et est récemment l'acheminement du vaccin contre la Covid-19 à travers la facilité COVAX dont la campagne de vaccination a débuté sur le leadership du gouvernement depuis mardi dernier.

Comme on dit en Afrique de l'ouest, on est ensemble. Et comme je l'ai dit en haut, la population de Madagascar vit également une situation très préoccupante dans le Sud avec le kere.

Le SNU, ensemble avec le gouvernement de Madagascar, et tous les partenaires techniques et financiers travaillent pour mettre en œuvre une refonte multidimensionnelle.

Plusieurs milliers de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire et de malnutrition aiguë. Et l'appel lancé conjointement avec le gouvernement l'année passée a fait l'objet d'une réponse très enthousiaste que nous en parlerons aujourd'hui de la part des bailleurs de fonds.

Malheureusement, l'ampleur et la durée de la sécheresse continuent à nous défier tous.

Tous ensemble, le Gouvernement, le SNU, les PTF, et la population, nous allons tenir la promesse de faire reculer cette vulnérabilité multidimensionnelle. Pour tenir la promesse de faire reculer les vulnérabilités multidimensionnelles et les exclusions de toutes sortes, je voudrais saisir la tribune que vous nous offrez pour faire écho des axes programmatiques clés des SNU qui se regroupent autour de cinq P: la Population, la Planète, la Prospérité, la Paix et le Partenariat.

Je convie ainsi donc les députés de Madagascar à s'engager dans la réalisation des cinq P qui sont une promesse faite au peuple du monde, particulièrement au peuple malagasy, d'une meilleure vie et une vie sereine.

Le cadre de coopération du SNU couvre tous les aspects des cinq P dans une logique complémentaire, s'articulant autour des principes programmatiques, de ne laisser personne de côté, d'assurer l'égalité de genre, et l'autonomisation de la femme, le respect et l'observation des droits de l'homme, la résilience, la durabilité, la redevabilité, ainsi que la transformation économique.

Excellence Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,
Honorables invités,

Je voudrais terminer mon propos introductif en vous remerciant très sincèrement de nous avoir ouvert les portes de l'Assemblée Nationale, malgré les circonstances particulières qui nous obligent à adopter une rencontre virtuelle. Je crois savoir que le cordon ombilical entre le SNU a toujours existé à travers une coopération continue avec l'Assemblée Nationale. Aujourd'hui, il en est qu'une illustration parmi tant d'autres opportunités à venir. Je souhaite donc des échanges fructueux au cours de cette journée qui je l'espère, comme le disait en haut Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale, contribuera à renforcer la synergie et la coopération entre nos deux institutions et résultera en des propositions fortes.

Vive la coopération pour le développement durable, la cohésion sociale, la sécurité et la paix à Madagascar.

Je vous remercie.

Madame RAZANAMASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Nous remercions Monsieur le coordonnateur résident du SNU à Madagascar pour son exposé.

Un exposé qui a fait le tour d'horizon, justement par rapport au soutien du système à Madagascar et au cours duquel, vous avez défini les priorités stratégiques pour apporter justement le soutien pour le développement durable, le développement du pays, et les stratégies dans l'atteinte de l'objectif de développement durable, en particulier l'axe 5P dans laquelle l'approche multidimensionnelle justement qui justifie l'approche multidimensionnelle dans l'atteinte de ces objectifs.

Je vous remercie particulièrement Excellence Monsieur le Coordonnateur résident du SNU à Madagascar.

A présent, j'invite Monsieur KOFFI Agosso, représentant du BIT, du Bureau Internationale du Travail, pour sa présentation sur l'alignement de Madagascar aux Conventions Internationales pour l'amélioration du secteur de travail, le cas des conventions du BIT, sur la sécurité et la santé au travail, particulièrement la Convention C-187, C-155 et sur la violence et les harcèlements au travail C-190.

A vous la parole, Monsieur le représentant du BIT.

Monsieur KOFFI Agosso, représentant du Bureau International du Travail

Merci Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale.

Mesdames et Messieurs les députés de Madagascar,

Monsieur le Coordonnateur résident,

Chers collègues du SNU,

Tous protocoles observés.

Aujourd'hui, c'est pour moi tout l'honneur de représenter l'Organisation Internationale du Travail à cette séance, pour vous parler spécifiquement de la priorité stratégique n°3 dont on a parlé tout à l'heure le Coordonnateur résident, et qui rentre dans le cadre de coopération, et aussi dont je voudrais parler aujourd'hui, rentre dans le cadre de l'axe n°6 du programme gouvernemental de l'Etat, la PGE, et ceci s'intitule faire avancer la justice sociale et promouvoir le travail décent.

Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, l'OIT c'est l'Organisation Internationale du Travail et qui est l'agent de l'ONU pour le monde du travail.

Elle a été créée en 1919. Il y a deux ans, nous avons célébré le centenaire de l'OIT. L'OIT est une agence qui promeut la justice sociale et le travail décent, en faisant et en établissant des normes internationales du travail, qu'est ce que nous appelons conventions, protocoles et recommandations. Elle promeut les droits au travail, favorise la création de travail et de l'emploi. Elle favorise l'extension de la protection sociale et promeut le dialogue social.

L'OIT est regroupée par 187 Etats membres et c'est la seule institution des Nations Unies qui fait la promotion du tripartisme et du dialogue social. En ce sens que l'OIT encourage un dialogue entre les employeurs, c'est à dire les organisations des travailleurs, les organisations des employeurs et le gouvernement, pour pouvoir faciliter la paix et la cohésion sociale dans le monde du travail.

Mesdames et Messieurs, avant de continuer, je voudrais juste vous faire une petite distinction du Bureau International du Travail et l'Organisation Internationale du Travail.

En fait, les deux terminologies désignent la même institution. Toutefois, il faudrait savoir que le BIT, cela veut dire Bureau International du Travail, est le secrétariat de l'Organisation Internationale du Travail, et le Bureau International du Travail est dirigé par un DG.

Le BIT donc s'occupe de l'élaboration des documents, des pièces, des normes et leurs mis en œuvre.

L'OIT et le BIT désignent la même institution qui est donc l'Organisation Internationale du Travail. Toutefois, officiellement le logo de l'organisation est celui de l'OIT. Ainsi, c'est la dénomination officielle de l'agence.

Etant donné que nous sommes en face des honorables députés, je voulais juste vous faire une définition de la convention. Qu'est-ce que nous entendons par convention de l'OIT?

Une convention définit et fixe des normes internationales sur les droits de travail.

Exemple, des Conventions sur la santé et sécurité au travail; Convention sur la violence et les harcèlements dans le monde du travail; Convention sur la liberté d'association; Convention sur le droit à la négociation, etc.

Lorsqu'une Convention est adoptée par les Etats membres de l'OIT, elle doit être ratifiée par les Etats membres et avant d'être ratifiée par les Etats membres, l'Assemblée Nationale doit l'adopter.

Et une fois que l'Assemblée Nationale adopte et que l'Etat ratifie la convention, elle devient juridiquement contraignante et lorsqu'elle est devenue contraignante, cela veut dire que l'Etat en question doit tous les trois ans fournir des rapports à l'OIT et il y a une commission qu'on appelle la Commission d'expert pour l'application des conventions et recommandations, qui fait le suivi de ces rapports, qui fait le suivi de la mise en œuvre des conventions.

A part les Conventions, il y a aussi ce qu'on appelle les Protocoles. Les Protocoles sont aussi ratifiés et font état de modification de certaines conventions.

A part les conventions il y a ce qu'on appelle les Recommandations. Les Recommandations, contrairement aux conventions, ne sont pas contraignantes. Donc, ce sont des guides qui permettent aux Etats membres de mettre en application les conventions.

Depuis son adhésion à l'OIT en 1960, Madagascar a ratifié 47 Conventions de l'OIT, dont les 8 conventions fondamentales et les 4 Conventions de gouvernance.

Tout récemment, en 2019, le Chef de l'Etat en exercice a ratifié 6 conventions qui étaient entrées en vigueur en 2020. Il s'agit de la Convention-143 sur les Travailleurs migrants, la Convention-151 sur les relations de travail dans la Fonction publique; la Convention-154 sur la Négociation collective; la Convention-181 sur les Agences d'emploi privée; la Convention-189 sur les Travailleurs et Travailleuses domestiques et celle relative au Travail forcé.

En 2021 et avec ses partenaires, à savoir, le gouvernement, les organisations des travailleurs et les organisations des employeurs sont en train de travailler sur 4 nouvelles Conventions que nous souhaiterions que Madagascar ratifie. Il s'agit de la Convention-155 sur la sécurité et la santé des travailleurs; la Convention-161 sur les services de santé du travail; la Convention-187 sur le Cadre promotionnel sur la sécurité et la santé au travail et la Convention-190 sur la Violence et le Harcèlement dans le monde du travail.

Madame la Présidente, la Convention-190 est la dernière convention adoptée par l'OIT et donc qui pose sur la Violence et le Harcèlement dans le monde du travail.

Quel est le processus de ratification d'une Convention par un pays?

Premièrement, faire une étude comparative de la Convention avec les textes nationaux et les pratiques, c'est ce que nous appelons en anglais le «gap analysis».

Ensuite, lorsque l'étude est finalisée, elle doit être validée par les mandants tripartites; cela veut dire que les organisations des employeurs, les organisations des travailleurs, le Gouvernement et toutes les autres parties prenantes doivent être aussi validés par le Conseil National du Travail, ici à Madagascar, qui est aussi tripartite.

Après cela, la troisième étape, après la validation, c'est la préparation de la ratification.

La préparation des instruments de la ratification se fait comme ceci.

L'étude qui a été validée par le Conseil National de Travail doit être approuvée par le Conseil des Ministres. Une fois que le Conseil des Ministres, le Conseil du Gouvernement l'approuve et après l'approbation du Conseil de Gouvernement, elle vient ensuite à l'Assemblée Nationale pour débat et adoption. Après l'adoption par l'Assemblée nationale, elle parvient au Sénat pour une autre adoption.

Une fois que le Sénat l'adopte, on passe maintenant à la 4^{ème} étape, qui est la signature par le Président de la République. Une fois que le Président de la République signe, on l'envoie maintenant, on le soumet. On soumet les instruments en question à l'OIT à Genève.

Maintenant pour terminer mon propos, Madame la Présidente, quelle serait la requête de l'OIT à l'Assemblée Nationale, pour la session d'Octobre 2021.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure nous sommes en train de travailler sur quatre conventions et donc lorsque les trois premières étapes seront terminées, que le gouvernement vous envoie les instruments pour un débat et adoption. Il s'agira de la Convention-155,-161,-187 et-190.

Et puis ensuite il faudra alors faire un autre débat. Il y a un autre dossier qui est en cours que nous allons vous envoyer. Il s'agit de la révision du Code du Travail de Madagascar pour tenir compte des nouvelles conventions ratifiées par le Chef de l'Etat en 2019 et aussi pour tenir compte des nouvelles données de la covid-19.

Dans ces instruments là nous serons présentés par le Ministre du Travail, de l'emploi, de la fonction publique et des lois sociales.

Madame la Présidente, l'OIT est toujours disponible à renforcer la capacité technique des honorables parlementaires sur les quatre Conventions et le Code de Travail réalisé et nous sommes toujours disponibles pour appuyer Madagascar dans ces tâches pour le travail décent et la justice sociale à Madagascar.

Je vous remercie.

Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Merci, Excellence Monsieur Koffi Agosso, pour votre intervention, au cours de laquelle vous nous avez justement éclairé les étapes du processus de ratification d'une convention et surtout en dernier lieu, le travail qui nous attend en ce qui concerne la requête de l'OIT à l'AN, concernant surtout la ratification des 4 Conventions C-155, C-161, C-187, et C-190. Et puis, la révision du Code de Travail tout en tenant compte justement de cette innovation, qu'est cette nouvelle donnée, une nouvelle donnée par rapport à la pandémie covid-19. Madagascar n'est pas du tout épargné.

Merci, Excellence.

A présent, j'invite Madame RACHELLE, représentante du FIDA (Fonds International pour le Développement Agricole), organisation professionnelle rurale et du partenariat avec les structures locales pour assurer la sécurité alimentaire en milieu rural.

Nous vous donnons la parole.

Monsieur le Représentant du Fonds International de Développement Agricole

Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,

Vous députés membres du Bureau Permanent au sein de l'Assemblée Nationale,

Vous honorables députés de Madagascar

Chers collègues membres représentants du SNU.

En premier lieu, je vous adresse l'excuse de Madame RACHELLE qui n'est pas présente actuellement.

Je représente ici le FIDA pour présenter la thématique prévue au titre de cette séance qui porte sur l'importance des organisations professionnelles rurales et le partenariat avec eux pour assurer la sécurité alimentaire à Madagascar.

Le FIDA a œuvré à Madagascar depuis 40 ans. Il avait déjà 16 projets financés. Actuellement, il y a 4 projets en cours qui couvrent les 14 régions de Madagascar.

Jusqu'à-là, le projet FIDA touche plus de un million de ménage bénéficiaire.

En ce qui concerne ces thématiques, le FIDA apporte une importance particulière sur les hommes puisque les activités menées par les projets FIDA sont centrés sur les organisations des producteurs en tant que bénéficiaires et aussi en tant que partie prenante puisque le FIDA vise à promouvoir la croissance économique inclusive à travers le secteur agricole.

Pour commencer, il n'est plus à rappeler l'importance du secteur agricole à Madagascar qui constitue plus de 27% du PIB au niveau national. Tout le monde sait c'est le secteur qui concerne plus de 80% des ménages malagasy.

Si on parle de sécurité alimentaire nous savons tous que cette situation est un peu fragile malgré quelque progression sur la production agricole ces dernières années.

Le taux de malnutrition reste élevé, plus de 42%.

Le taux de pauvreté au niveau rural reste aussi élevé, plus de 77%.

Si on parle des problématiques de petits producteurs à Madagascar, il y a les problèmes d'accès au capital productif, accès au facteur de production et la maîtrise de l'eau. La mauvaise performance des infrastructures productives et l'accès aux infrastructures de stockage sont limités.

L'accès aux intrants limite aussi la capacité de ces petits producteurs à maîtriser les niveaux techniques nécessaires pour une exploitation performante et cela provoque ainsi des problèmes à l'accès au marché car ces produits ne sont pas compétitifs et cela cause parfois l'insécurité alimentaire et un faible revenu au niveau de ces ménages.

L'accès au service est prépondérant par rapport aux interventions du FIDA à Madagascar puisque la préoccupation du FIDA est d'améliorer l'accès des ruraux pauvres au marché de produits agricoles afin d'accroître la production et leur revenus.

Si on parle de groupe cible du FIDA à travers les projets financés par le FIDA, en terme de groupe prioritaire ce sont des exploitations familiales, au-delà des exploitations modernes donc le FIDA priorise les exploitations familiales, les petits producteurs, et les ruraux pauvres constitués par les ruraux sans terres, les personnes en situation d'handicap, les migrants, et particulièrement les jeunes et les femmes.

C'est là que le FIDA donne une importance particulière pour l'organisation de ces bénéficiaires autour des organisations de producteurs. Donc, jusque-là le FIDA a pu appuyer plus de 5000 organisations de producteur à tous les niveaux. Il y a les organisations communautaires au niveau des Communes, les Régionales, et même les organisations au niveau national.

En particulier le FIDA a beaucoup donné sur le renforcement des capacités de la gouvernance de la Chambre d'Agriculture.

L'importance de ces organisations de producteurs c'est surtout de faciliter le portage des appuis au niveau des bénéficiaires et surtout de faciliter l'approche auprès de ces producteurs bénéficiaires.

Donc c'est là la vision du FIDA, apporte l'accent sur l'amélioration de l'accès des producteurs au facteur de production, l'amélioration de l'accès des producteurs au marché, et le FIDA aussi à travers le projet soutient beaucoup la représentation paysanne au sein du dialogue politique et l'élaboration de la politique sectorielle.

Et à travers les organisations des producteurs, le FIDA donne une latitude à ces organisations de partenariat avec les projet-programmes.

En terme plus concret, actuellement le FIDA travaille sur 04 projets; je prends un exemple de cas de programme-défi en cours actuellement qui couvre la moitié Sud de Madagascar à partir de la Région Amoron'i Mania jusqu'à la Région Androy, Atsimo-Atsinanana Anosy et Atsimo-Andrefana. Le programme couvre cette région sud de Madagascar.

Actuellement, ce projet de FIDA, le programme défi appuie plus de 1700 organisations de producteurs qui couvrent plus de 43000 ménages. Il y a des structures qui au niveau régional, 18 organisations paysannes et qui travaillent avec trois organisations au niveau national.

A travers ses OP, le programme défi a commencé le développement de 08 filières agricoles dont le riz, le maïs, l'arachide, l'oignon, le manioc, l'élevage caprin et la production de miel.

A partir de 2019, le programme défi a appuyé ces organisations paysannes à produire plus de 42000 tonnes de produits, plus de 39000 têtes de caprins et plus de 3,7 tonnes de miels dans cinq régions où il y a cette filière. L'aménagement de périmètre irrigué, géré par ses organisations de production couvre 13 périmètres et couvrent 2500 hectares de périmètre réhabilités actuellement.

Ces organisations paysannes œuvrent sur la production des êtres vivants en l'occurrence donc la production de semence. Sur ces deux années ses OP appuyés puissent produire plus de 270 tonnes de semence certifié par l'Agence nationale de certification de semence. Ils ont pu développer les pratiques agricoles améliorés à travers le champ-école-paysan qui couvrent 22000 ménages à travers ces 860 champ-école-paysans.

La Chambre de l'agriculture sur les 07 régions d'intervention de programme actuellement dispose de 145 conseillers en gestion d'exploitation qui donnent des conseils de proximité au niveau des producteurs.

En terme d'infrastructure aussi, le programme défi a pu répondre aux demandes paysannes, mettre en place 19 magasins de stockages pour 860 tonnes de capacité en plus, et le gros du boulot du programme-défi, c'est de tisser les relations entre les producteurs et les opérateurs de marchés; Donc les produits mise au marché couvrent plus de 5 600 000 000Ar; pour vous partager donc l'importance des organisations de producteurs professionnels aux niveaux locales et cela contribue sûrement donc aux relations de sécurités alimentaires.

Spécifiquement le programme défi face à la crise alimentaire dans le Sud met en place un programme, sous-programme spécifique, pour lutter contre ses problèmes.

Ainsi s'achève Madame la Présidente mon exposé, honorables invités, honorables assistances.

Merci de votre attention.

Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Merci, Monsieur le représentant du FIDA, représentant également alors Madame RACHELLE Saine empêché aujourd'hui. Merci de nous avoir justement éclairé et informé sur le cas d'intervention de FIDA et surtout à travers le projet Défi, un des projets qui est très actuel et bien présent dans le milieu du développement rural.

Je vous remercie.

A présent, Monsieur OMER Kalamé, le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies au Droit de l'Homme.

Monsieur OMER Kalamé va nous faire une présentation sur les rôles des parlementaires dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU 2019, notamment, et concernant la lutte contre la torture, la protection des défenses des droits de l'homme et la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels.

La parole est à vous, Monsieur le conseiller, OMER Kalamé.

Monsieur OMER Kalamé, Représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies au Droit de l'homme

Excellence Madame La Présidente de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau Permanent, Honorables Députés,
Monsieur le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies à Madagascar,
Mesdames et Messieurs les Représentants Résidents des Agences du Système des Nations Unies à Madagascar,
Chers Collèges,
Mesdames et Messieurs.

C'est un grand honneur et un privilège pour moi de prendre la parole devant la représentation nationale. C'est un moment privilégié de dialogue direct et institutionnel, amical, pour le renforcement du partenariat en faveur de la promotion des Droits de l'Homme à Madagascar.

Et cela, Madame la Présidente, je ne vais pas présenter la thématique qui est indiquée là, nous aurons une occasion plus spéciale d'approfondir cette thématique là, mais je vais essayer dans mon exposé, de montrer un peu la valeur ajoutée du partenariat naturel qui existe entre l'Assemblée Nationale et les Hauts Commissariats des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

Dans un deuxième temps, de montrer quelques réalisations phares, j'allais dire quelques fruits concrets de ce partenariat naturel, notamment au cours de ces dix dernières années et enfin présenter les attentes du Hauts Commissariats des Nations Unies aux Droits de l'Homme par rapport à ce partenariat, je le dis toujours naturel.

Excellence Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés.

Au niveau de la valeur ajoutée du partenariat entre l'Assemblée Nationale et les Hauts commissariats des Nations Unies aux Droits de l'Homme, je vais indiquer plus naturellement les sources d'information du conseil d'appui technique que nous apportons en tant que Haut commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme au Parlement, notamment dans le rôle du Parlement en tant que garant des Droits de l'Homme, dans le lien entre le Parlement et les Institutions nationales des Droits de l'Homme.

Et ce Parlement, je l'ai dit, le garant des Droits de l'Homme, de par ses fonctions législatives, de contrôle et de représentation.

Le Parlement partage avec les pouvoirs exécutifs et judiciaires l'obligation de protéger, de réaliser et de promouvoir les Droits de l'Homme dans le dialogue que l'Etat a pris un engagement au niveau international, dès qu'il a signé et ratifié une convention internationale, l'Etat à travers ses trois démembrés, c'est trois pouvoirs, l'exécutif, le législatif et judiciaire, l'Etat a l'obligation de promouvoir, de respecter, de protéger, de réaliser les Droits de l'Homme.

Au niveau de la fonction législative, il s'agit concrètement, de traduire les engagements internationaux au Gouvernement, les instruments ratifiés, les recommandations acceptées, que ce soit au niveau des procédures spéciales des Nations Unies, que ce soit au niveau des organes des traités ou alors dans le cas de l'examen périodique universel. Il traduit ses engagements là, dans les politiques et les lois nationales, et notamment au niveau du budget. Cela est important. Donc, il s'agit de traduire concrètement les engagements internationaux dans les lois, les politiques et stratégies nationales et principalement au niveau du budget.

Au niveau de la fonction de contrôle, il s'agit de vérifier dans quelle mesure le pouvoir exécutif respecte les Droits de l'Homme et au nom de ses engagements en la matière; il s'agit de faire un peu de pression, pression amicale sur l'exécutif, dans le cas de coopération entre le Gouvernement et le Parlement, tout ce qui est prouvé par les articles au niveau de la Constitution; il s'agit autrement les pro-initiatives de législative nécessaire pour remédier à certaine situation, si on peut le dire ainsi.

La troisième fonction, la fonction de la représentation. Il s'agit de mettre en avant la légitimité démocratique des parlementaires qui est conférée par les votes des citoyens pour diffuser, promouvoir, la culture des respects des Droits de l'Homme dans le pays.

Maintenant, le Parlement aussi est un partenaire des institutions nationales des droits de l'homme; nous pensons aussi à trois Institutions qui sont importantes qui nous sont chers et qui vous sont chers aussi Excellence Madame La Présidente de l'Assemblée Nationale; nous pensons ici à la CNIDH, la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme. C'est la raison pour laquelle le Parlement désigne un représentant au sein de cette Institution, au sein de cette Commission-là; cela est important pour montrer les liens ombilicaux forts entre ses deux Institutions.

Nous pensons aussi au Haut Conseil pour la Défense des Démocraties et de l'Etat de Droit. Son importance est aussi mise en avant.

Nous pensons aussi à l'institution du Médiateur, le Médiateur de la République.

Il s'agit ici de mettre en pratique au niveau national les normes et les lois relatives aux Droits de l'Homme.

Le Parlement a un rôle important avec ces trois Institutions suscitées.

On peut ajouter une quatrième Institution, le bureau de doléance, qui a été mis en place par décret par le Président de la République en Février 2019. Donc ses Institutions, en partenariat fort avec le Parlement, doivent continuer à la promotion et au suivi de la mise en œuvre effective des normes internationales relatives aux Droits de l'Homme et nous aussi, le partenaire avec le Parlement, nous permet aussi de faciliter l'établissement d'une base de coopération solide, Parlement, le cas de l'Institution que nous avons indiqué là et nous même, en faveur de la protection des Droits de l'Homme dans le pays.

Maintenant, je voudrais présenter quelques réalisations phares, au cours de ces dix dernières années, au cours des dernières décennies, Excellence Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale, vous êtes mieux placée pour témoigner, ce que je voudrais dire, nous avons ensemble mis en place un groupe de travail sur les Droits de l'Homme au niveau de

l'Assemblée Nationale et au niveau du Sénat, notamment au niveau de l'Assemblée Nationale qui se réunit régulièrement.

Voilà c'est le cas des échanges, de discussions, pour faire avancer les causes des Droits de l'Homme dans le pays. Nous avons aussi ensemble régulièrement et chaque année, au cours des deux sessions ordinaires, la session du mois de mai et la session du mois d'Octobre, on a fait des sensibilisations sur les Droits de l'Homme. Et ces journées on a abouti à des résultats concrets, je vais énumérer quelques-uns de ces résultats.

Par exemple: la loi sur la CNIDH du Juillet 2014, cela est important; la loi sur les VBG, la plus récente; la loi contre la torture, et on a même pu avoir, son importance en lien avec l'article 86 de la Constitution de Madagascar qui porte sur les relations entre le Gouvernement et les Parlements; on a pu observer pour la première fois dans l'histoire parlementaire de Madagascar, avoir des propositions de loi portées par les Députés, par ses initiatives des lois à partir concurremment par l'exécutif et le parlement.

Mais on a vu les parlementaires prendre et faire des propositions de lois importantes d'une manière historique dans le pays, je vais les citer: la loi portant l'abolition de la peine de mort; la loi de 2014, c'est extraordinaire ce que Madagascar a fait et c'est une bonne pratique qui a été portée ailleurs, donc les députés de Madagascar ont fait une proposition de loi portant sur l'abolition de la peine de mort.

Nous avons l'amendement du Code de nationalité. Les députés de Madagascar ont soutenu cela; cela est important, qui permettent également aux hommes et femmes malgaches d'épouser des personnes qui ne sont pas malgaches et à transférer automatiquement leur nationalité à leurs enfants. Ce n'était pas possible avant. Donc à travers cette loi portée ou du moins proposée par le Gouvernement mais portée et soutenue par les Parlementaires; Madagascar est sorti dans les listes rouges, la liste noire disons ainsi les pays qui pratiquaient encore, qui avaient encourus des lois discriminatoires, l'écart des droits des femmes et des filles, c'est une avancée historique, Madagascar a dû, les députés de Madagascar ont même dû, ont été invités à l'étranger pour expliquer, pour partager, cette bonne pratique.

Merci pour cela Madame la Présidente. A travers vous, nous remercions tous les parlements de Madagascar pour cette contribution historique à l'avancement des Droits de l'Homme dans ce pays.

Je vais encore citer, c'est important de le dire, l'amendement de la loi sur le CNIDH, l'amendement de 2018 qui a permis le CNIDH de devenir le mécanisme de prévention contre la torture; c'est tellement extraordinaire ce qu'on a fait, à travers une proposition d'amendement. Désormais, le CNIDH est devenue le mécanisme de prévention contre la torture. Ce sont des initiatives des députés de Madagascar, du parlement de Madagascar, que nous saluons et nous remercions de tout cœur.

On va aussi citer des conventions approuvées par les Parlements de Madagascar, la convention sur les droits de travail des migrants, la convention sur le droit des personnes en handicap, la charte africaine de la démocratie et de la bonne gouvernance. Cette charte-là a permis à Madagascar de faire des avancées extraordinaires sur le plan démocratique, et on sait que toutes les décisions qui ont été prises par la HCC, sont inspirées sur les décisions pertinentes de cette charte Africaine de la démocratie et de la gouvernance.

Merci au Parlement de Madagascar pour ce travail, pour cette contribution extraordinaire à la promotion et la protection des Droits de l'Homme.

Je vais aussi citer, si vous me permettez Madame la Présidente, une contribution aussi, en tant que partenaire naturel, à l'élaboration de vos plans stratégiques et nous avons toujours le privilège d'être consulté par vous, dans l'élaboration de vos plans stratégiques que ce soient des plans triennaux, quadriennaux. Voilà, on a toujours été là, et merci pour devenir associés dans cela. Associé, cela veut dire que vous placez les Droits de l'Homme au cœur de vos actions et de vos priorités. Merci Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale.

Il y a aussi des renforcements des capacités. Nous avons organisé ensemble, que ce soit ici, que ce soit à Tananarive, Antsirabe, un peu partout, en faveur de la promotion et protection des Droits de l'Homme. Je vais citer ici la budgétisation basée sur les Droits de l'Homme et sur le genre, qui est important. Nous avons travaillé ensemble sur le pays.

Nous avons aussi, Madame la Présidente, vous êtes la mieux placée pour témoigner cela. On a élaboré, on a édité ensemble le Guide des Parlementaires pour les Droits de l'Homme à Madagascar. On a l'édition de 2015, l'édition de 2018. Maintenant avec vous, l'édition de 2021, dont nous actualisons cela tous le temps. Merci pour cela Madame la Présidente. On va continuer à distribuer cela aux 151 Députés de la nation.

On a aussi créé ensemble le Centre de Ressources des Droits de l'Homme. Vous savez au sein de vos centres de documentation, il y a des rayons spécialisés sur les Droits de l'Homme, que nous alimentons chaque année.

La troisième et dernière partie de mon intervention, Madame la Présidente, si vous me permettez, ce sont nos attentes; les attentes par rapport à ce partenariat-là. Nous attendons de la représentation nationale, un soutien fort pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'opération et de recommandation des Droits de l'Homme, notamment, celle issue des examens périodiques universelles.

On attend votre soutien dans la mise en œuvre de la prise en compte des Droits de l'Homme et de la santé dans la Loi de Finances.

Je suis venu l'année dernière Madame la Présidente. Vous avez pris l'engagement de porter devant l'Assemblée Nationale la résolution selon laquelle, à travers laquelle, le 20% du Budget devrait être alloué aux questions de Santé. Vous avez reconnu que le droit à la santé était un droit fondamental dont nous venons encore avec vous, Madame La Présidente, de porter cela ce 20% là pour la santé et pour l'éducation, le 20% du Budget. On le revoit en Octobre, Novembre et Décembre prochain lors de la session budgétaire, la deuxième session ordinaire qu'on ait le minimum de 20% de ce Budget-là consacré aux questions sociales, notamment la santé et l'éducation qui sont des droits fondamentaux.

Nous attendons aussi les Députés sur la question de la mise en œuvre du processus de la réconciliation nationale qui est important. La question aussi d'utilisation effective et efficiente de la HCJ pour renforcer la redevabilité, renforcer la lutte contre la corruption et renforcer la lutte contre l'impunité, qui est aussi important.

Le Parlement a un rôle à jouer dans l'activation de la mise en œuvre dans le travail de la Haute Cour de Justice, qui est important de le dire. La tendance sur le parlement dans l'intégration de normes et principes internationaux relatifs aux droits internationaux économiques, sociaux et culturels; la question foncière et la question de droit aux logements, la question d'exploitation minière dont le Code Minier en cours d'élaboration.

C'est là où nous attendons le parlement de son rôle de représentation du peuple pour faire ce que les priorités, les besoins de la population soient pris en compte dans ce processus.

On attend aussi le parlement dans la promotion de la justice des droits économiques, sociaux et culturels.

Donc, Madame La Présidente, le partenariat est fort, il est naturel et ce partenariat a produit beaucoup de fruits, et nous attendons encore d'autres fruits dans le cas de ce partenariat sous votre leadership, Madame La Présidente.

Merci beaucoup.

Merci de votre attention.

Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Merci Monsieur OMER Kalamé, pour sa représentation très fructueuse. D'ailleurs on en reparlera au parlement lors des débats, des questions.

Je vous remercie.

A présent, la parole est à Monsieur PHABIOT Louza, en principe qui devait passer avant Monsieur le conseiller des Droits de l'Homme.

Il est encore temps pour lui de prendre la parole, Monsieur PHABIOT Louza, représentant du Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (BCAH) et sur la présentation des contributions du Système des Nations Unies à la réponse au Covid-19, à la sécheresse dans le Sud de Madagascar et à la présentation de la saison cyclonique 2020-2021. La parole est à vous Monsieur PHABIOT Louza.

Je pense qu'il est encore temps de recevoir nos excuses, s'il y a eu un petit décalage, Excellence Monsieur le Coordonnateur ISSA Sanogo, je vous prie de m'excuser justement pour ce décalage.

Monsieur PHABIOT Louza

Excellence Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,
Honorables Mesdames et Messieurs les Députés de Madagascar,
Monsieur le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies,
Chers collègues, tous protocoles observés.

Juste une petite précision seulement, Excellence Madame la Présidente, c'est plutôt Monsieur RAKOTOSON Rija qui a fait la présentation, il est le chef du bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires.

La présentation qui va être faite donc se focalise sur les contributions du Système des Nations Unies aux différentes crises humanitaires à Madagascar en 2020 et cette année également.

Comme vous savez, heureusement le pays n'a pas eu de gros cyclones cette année malgré le fait quand même que chaque année, le SNU appuie beaucoup aussi toutes les activités de préparation au cyclone. Heureusement, qu'on n'a pas eu de gros cyclone. Cette présentation va beaucoup se focaliser sur les réponses à la sécheresse dans le grand sud et aussi à l'épidémie de COVID.

Voilà le plan sommairement de cette présentation. On va parler de la sécheresse, comme on a dit tout à l'heure, et puis de la COVID-19.

A la fin, quelques messages clés qui présentent à la fois des requêtes qu'on voudrait adresser aussi à l'endroit de l'Assemblée Nationale pour un appui et à plaider à différents niveaux.

Cette sécheresse dans le grand sud a commencé en 2020. C'était déjà la campagne agricole de l'année passée qui a été déjà affectée par cette sécheresse qui nous a obligé à commencer à répondre dès Juin 2020, mais malheureusement encore cette année pendant la campagne agricole en cours 2020-2021, depuis Novembre 2020, Décembre et cela a continué en Janvier et une partie de Février. Le grand sud a été encore victime d'un grand épisode de sécheresse jamais rencontrée depuis ses 40 dernières années.

Vous pouvez voir sur la carte la couleur marron foncée qui montre bien cette situation extrême de ce qui reste sur la partie sud du pays. C'est qui fait que malgré les efforts de réponse conjointement menés pour cette partie du pays, les conséquences de cette sécheresse exceptionnelle de Novembre 2020 et à Février 2021 a encore aggravé la situation parce que déjà on est presque en période de récolte actuellement. Mais les premières estimations qui ont été faite montrent déjà une perte importante de production agricole en ce mois-ci, qui peut atteindre jusqu'à 60% dans certains Districts: Amboasary, Ambovombe, Ampanihy, etc. La situation de malnutrition selon le dernier dépistage qui couvre le premier trimestre de cette année, la situation nutritionnelle est très alarmante, qui est quatre fois plus critique que la moyenne de ces cinq dernières années.

Comme vous pouvez constater sur le graphique à côté. Le trait en rouge montre le nombre d'admission pendant le premier trimestre 2021. Et cela a commencé même en 2020.

Toutes les marques en bleu, la coupe en rouge claire, ce sont les moyennes des années précédentes et on voit très bien la situation exceptionnelle et le niveau de fébrilité de cette situation de malnutrition en ce moment.

Comme 6 districts sont en situation d'urgence nutritionnelle; dans ces 6 districts, 49% des communes sont concernées et le taux de malnutrition et du globale sont très sévères dans certains districts parce qu'ils dépassent largement le seuil de 15% défini par l'OMS.

Par exemple, pour Amboasary, Ambovombe et Ampanihy, ce taux atteint jusqu'à 27%. Ce taux n'avait jamais été atteint dans le passé et l'analyse du cadre intégré de classification alimentaire qui vient d'être faite aussi; on fait ce genre d'analyse deux fois par an.

Habituellement, on le fait en Octobre et en juin. Mais pour la situation en cours au vue de différentes contraintes causées par la covid-19 dont on va parler après, il y a certains décalages par rapport à cette analyse. L'avant dernière était en Décembre et actuellement on le fait en Avril sans attendre le mois de Juin, parce qu'on voit déjà la dégradation de la situation.

Donc cette analyse d'Avril a été anticipée et qui montre déjà des personnes en phase urgence, crise et même catastrophe, qui sont donc respectivement classée phase 3, phase 4 et phase 5 selon cette analyse. Presque 1.000.000,14 personnes qui sont actuellement d'Avril jusqu'en Septembre classées en cette phase et à partir de Septembre 2021 jusqu'à la fin de l'année, ces chiffres vont augmenter jusqu'à 1.300.000 de personnes en cette phase.

Il est important de préciser que dans le passé on n'avait jamais atteint les personnes en phase 5. On n'avait jamais cette phase; Exceptionnellement donc cette année, pour la période jusqu'en Septembre, il y aura déjà 13 000 personnes en phase 5 qui sont classées en catastrophe presque en famille et pour la période projetée en septembre 2021, ces nombres vont aller jusqu'à 28 000 personnes en phase catastrophe.

Tout ceci dit que c'est pour la première fois dans l'histoire du grand sud que cette situation nutritionnelle et cette situation insécurité alimentaire ont été atteintes depuis l'introduction de ses genres d'analyse dans cette zone.

En plus de cela, il y a des facteurs aggravants. Dans la plupart aussi, on n'avait pas ce facteur aggravant dans le passé. Les attaques d'insectes notamment les criquets et les chenilles légionnaires qui ont attaqué le peu de récolte qu'on a pu relancer pendant les campagnes agricoles; le peu de culture qui ont pu résister à la sécheresse où grande partie était aussi attaquée par ses insectes.

La tempête de sable qui est un phénomène récurrent dans le grand sud n'est pas très forte cette année, parce que cette tempête persiste pendant plusieurs mois et les sables ravagent aussi les cultures et ce sont des cultures où il y a les cultures de maïs ou autres légumineuses.

Comme vous voyez sur la photo, cette photo était un champ de culture maïs après quelques mois à la fin de la campagne agricole, c'est une photo très récente on ne voit plus les cultures. Tout est en sable.

La fièvre de vallée du rift, c'est une maladie épuisante qui attaque les zébus et les animaux, les ruminants. Comme nous le savons tous, ces zébus font partie d'une des principales sources de revenu et d'épargne de la population dans le grand sud, alors que cette épidémie aussi commence à affecter à certain cheptel et cela devient un problème encore pour les éleveurs dans cette zone.

Enfin, l'épidémie de Covid-19 elle-même, on va parler après cette épidémie mais déjà cette épidémie aussi aggrave la situation dans le sens où déjà dans le grand sud les gens ont beaucoup de mécanisme d'adaptation, quand il y a une crise par exemple allez ailleurs, se déplacer ailleurs pour chercher de l'emploi, mais avec les différentes contraintes poser donc par l'épidémie, cette stratégie a été très limitée. Pareil même pour l'approvisionnement des marchés, les circuits d'approvisionnement sont désorganisés et cela a un impact sur les prix aussi de certains produits de base sur le marché.

Donc voilà tous les facteurs aggravants autour de cette crise qui n'ont fait donc qu'aggraver la situation.

Les réponses que l'on a apportées en appui au gouvernement bien sûr, en appui des plans de réponse nationale élaborés en 2020 sous l'éludent du BNGRC.

Par rapport à ce plan déjà, le SNU a beaucoup appuyé le processus de mobilisation de ressource parce qu'il y avait beaucoup de gap estimé à l'époque. C'était autour de 76 000 000 de dollars et qu'il a fallu renforcer donc le processus de mobilisation de ressources pour en combler ce gap et conjointement avec le Gouvernement, le SNU a lancé l'appel éclair en janvier à fin de contribuer donc à répondre à ses besoins.

Cet appel éclair a couvert environs 72 %. A travers les fonds mobilisés et les fonds propres du SNU, il y a beaucoup de réalisations qui sont mentionnées dans les différents chiffres sur l'écran, beaucoup de réalisations multisectorielles en passant par l'assistance alimentaire, la nutrition, l'eau, l'hygiène, l'assainissement, la santé, l'éducation, la santé de reproduction, la protection, etc.

Je ne vais pas citer un à un les chiffres mais vous pouvez quand même voir que la grande partie de la population a été quand même assistée pendant et depuis le début de cette crise. Ces chiffres sont, soit les contributions directes des différentes agences des SNU, soit aussi des contributions indirectes dans le sens où le Nations Unies a appuyé ses organisations à

mobiliser des ressources à travers les flashes à pile et ses réalisations sont des réalisations à travers le flash à pile ou l'appel éclair.

Les Systèmes des Nations Unies aussi ont appuyé le suivi de la situation. C'est un outil important pour connaître le point de départ et est-ce qu'on avance positivement ou négativement par rapport à la situation humanitaire?

Il y a beaucoup de systèmes de suivi qui sont appuyés par le SNU, à savoir le dépistage nutritionnel qui est un système que l'on fait chaque 3 mois, tous les enfants de moins de 5 ans dans tous les districts infectés sont dépistés chaque 3 mois, à fin de suivre la situation nutritionnelle des enfants dans tous ses districts.

L'enquête nutritionnelle SMART qui est plus ou moins en complémentarité avec le dépistage trimestriel, l'analyse cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire ou ANBC dont j'ai parlé tout à l'heure, c'est une analyse, c'est une méthodologie standard reconnue mondialement et qui est appliquée par tous les pays en crise et qui facilite donc le processus de mobilisation de ressource parce que les chiffres issues de ANBC qui est sous les leads du BNGRC, les chiffres issues sont reconnues par tous les bailleurs au niveau mondial. Ainsi, l'importance de mener ces genres d'exercice de suivi pour faciliter le processus de mobilisation de ressources et le suivi de la situation.

Enfin, sans trop entrer dans les détails, en plus de tous ses interventions humanitaires, le SNU aussi appuie l'initiative du Gouvernement pour tous ce qui est sur le long terme; voir, analyser et résoudre, les causes profondes de cette vulnérabilité chronique de cette crise humanitaire cyclique et de cette pauvreté chronique dans le grand sud à travers une stratégie intégrée pour le développement du grand sud qui a été initié depuis quelques années et qui reste quand même à finaliser, qui reste à financer, et qui reste à la mise en œuvre de toutes les agences des Nations Unies qui appuient totalement cette initiative.

Passons maintenant à de l'épidémie Covid-19.

Cette présentation ne montre pas les différentes chiffres vu que les différentes chiffres ont été déjà communiquées officiellement; soit à la radio et à la télévision nationale; soit dans d'autres rapports. De ce fait, nous n'allons pas revenir sur toutes ces chiffres sur la situation de Covid actuellement mais si vous me permettez, on va passer directement aux contributions du SNU et aussi dans le cadre de l'épidémie du Covid. Cela a commencé en 2020 et on va parler par la suite de l'appui pour 2021.

De Janvier à Décembre 2020, l'appui multisectoriel du SNU a été estimé à environs 31 millions de Dollars dont les réalisations sont détaillées dans les différents points en dessous. Depuis Janvier 2021, on a commencé à appuyer le pays à se préparer face à cette épidémie à travers le plan de contingence et puis le plan de réponse à partir du moment où le virus est arrivé au niveau du pays.

Il y a appui à l'augmentation de capacité de test parce que le «test in» est toujours un défi pour le pays vu que les laboratoires se trouvent généralement à Antananarivo, c'est à dire dans le capital. Certains laboratoires mobiles ont été déployés afin d'augmenter la capacité de «test in». Le SNU a appuyé la mise en place d'un appareil qu'on appelle «Jeune expert» qui a permis aussi dans les 14 régions de faire les tests PCR Covid 19 avec les intrants comme les cartouches qui viennent avec, et cela a beaucoup contribué la capacité de test in au niveau du pays.

Tout ce qui est approvisionnement en oxygène, je ne vais pas citer les chiffres mais vous pouvez voir sur l'écran que les Nations unies a beaucoup contribué à approvisionner les différents centres de traitements dans tous les pays en oxygène.

Les Centres de Commandement Opérationnel au niveau national et au niveau des 5 régions ont été beaucoup appuyés à travers les équipements, les renforcements des capacités et aussi les formations.

Tout ce qui est action à l'accès en eau et à l'assainissement, c'est un secteur très important, quand on parle de réponse à une épidémie. Beaucoup ont été fait, environ 800 000 personnes ont reçu ces appuies, sans tenir compte les différentes places publiques désinfectées comme les marchés, les établissements scolaires, etc.

Quant à la communication, il y a eu aussi rapatriement de personnes vulnérables travaillant à l'extérieur notamment dans les pays en Moyen Orient surtout les femmes vulnérables qui ont dû être ainsi rapatriés à Madagascar. Les agences du SNU ont apporté beaucoup d'appui à leur rapatriement et d'accompagnement même quand elles sont arrivées de nouveau au pays. Donc, on a appuyé la prise en charge des hôtels pendant les quarantaines quand elles sont arrivées; la fourniture des équipements et même des réinsertions sociales quand elles sont arrivées au niveau de leur communauté respective.

Par rapport à l'éducation, la reprise des cours, des cours à distance, la désinfection des salles de classe, des salles d'examen, 85 000 salles de classe d'ici ont livré pour des apprentissages à distance.

Un point important sur les femmes enceintes parce que pendant les couvre-feux et les mesures de restriction, les femmes enceintes qui arrivent à terme, rencontrent des problèmes à l'accès au Centre de santé, aux hôpitaux, etc.

Il y a le programme de zéro de ce maternel qui assistait environ 1500 femmes enceintes pour avoir accès gratuitement aux Centres de santé ou des hôpitaux.

Enfin, l'assistance alimentaire de ces 26.000 personnes était surtout des assistances aux familles qui ont des proches hospitalisés, qui n'ont pas les moyens d'avoir la ration pour leurs patients. Il y a donc des familles qui ont été appuyées par rapport à cela.

En cette année 2021, comme vous le savez tous, avec la deuxième vague de Covid, le SNU a continué à apporter les mêmes appuis. Il y a un mois de cela, des équipements, des médicaments, des matériels, d'une valeur estimée à environ 2,2 million de dollars a été alloué au Ministère et au Gouvernement pour l'appui à la réponse à cette 2^{ème} vague.

Le plan de réponse élaboré aussi l'année passée a été révisé parce que le contexte change. Le SNU a appuyé la révision de ce plan qui présente actuellement donc un budget d'environ 186.000. 000 de dollars pour les douze prochains mois.

Il s'agit du plan du Gouvernement, du Ministère de la santé, pour la réponse sanitaire pour les deux prochains mois.

Enfin, l'accompagnement à l'initiative COVAX qui a été déjà annoncé lors du discours au début.

L'appui du SNU se focalise sur tous les processus d'appui en terme d'importation de ce vaccin; le plan de déploiement aussi au niveau pays parce qu'il faut déployer le vaccin dans les différentes régions, les districts et le plan de communication avec les Ministères concernés.

En plus, réponse humanitaire et sanitaire proprement dit, le SNU aussi accompagne le processus de relance socio-économique.

Déjà en 2020, à la sortie du PMDU (Plan Multisectoriel d'Urgence du Gouvernement), le SNU élaborait aussi un plan socio-économique pour accompagner ce PMDU. Le Plan Socio-économique d'une durée de 18 mois, du Juillet 2020 à Décembre 2021, accompagne le PMDU sur plusieurs aspects. Cela en dehors vraiment de la réponse sanitaire proprement dite mais beaucoup plus sur la relance socio-économique.

Le budget était estimé à 167.000.000 de dollars et 62% sont déjà couverts engagés par les différentes agences du SNU pour le cadre de mesure d'accompagnement. Un rapport régulier a été envoyé à la CPGU Cellule de Prévention et de Gestion d'Urgence du Ministère des Finances par rapport à l'engagement de décaissement réalisé par rapport à ce plan.

L'appui en protection sociale fait totalement partie de ce plan, qui concerne aussi certaines agences du SNU et jusque-là environ 269 000 ménages ont été appuyés dans le cadre de transfert monétaire de quelques régions du pays.

Il y a l'appui aussi sur l'accompagnement des différents PME et PMI et du secteur informel, qui sont les plus infectés par les crises. L'appui à l'emploi, sur la création d'emploi, à travers la production des masques, par exemple, et il y a aussi des dialogues engagés pour résoudre certains aspects entre employeurs, travailleurs et la Société Civile.

Enfin, messages clés pour terminer la présentation : L'objectif aussi en même temps comme j'ai dit au début, c'est à la fois des requêtes qu'on voudrait adresser à l'Assemblée Nationale pour un appui à différents niveaux.

D'abord le premier message par rapport à la sécheresse, c'est que malheureusement devant les conséquences extrêmes de cette sécheresse prolongée, pour le meilleur scénario, cette crise ne pourrait être cassée que lorsqu'on ait une production agricole suffisante, alors que devant le contexte actuel ce serait au plutôt en mai 2022, la prochaine récolte agricole qu'on pourrait estimer cette production, parce que la production actuelle est déjà perdue. Ce qui veut dire qu'une ressource additionnelle à grand échelle est nécessaire, parce qu'il faut presque un an, entre 9 mois et un an d'intervention, pour assister les personnes affectées, pour sauver des vies; pour assister les enfants, les femmes enceintes, il faut au moins 9 mois jusqu'à un an pour sauver des vies de souffrance de ces populations.

Le budget va être énorme. Le plan de réponse nationale élaboré sous l'élude du BNGRC pour l'année passée va être révisé prochainement. Le SNU avec les partenaires vont appuyer la révision de ces plans pour avoir une estimation la plus réaliste possible pour ces besoins.

Dans le cadre de cette réponse, il y a aussi des taxations qu'on souhaiterait avoir pour certains produits, notamment des produits nutritionnels qui sont fabriqués localement, parce que dans le cadre de cette réponse donc, importer des produits de l'étranger vont coûter chers et en même temps, vont prendre du temps. Alors que les enfants souffrent.

Les achats locaux sont les plus adéquats mais les produits nutritionnels, la plupart, sont encore taxés pour le moment. Donc la requête consiste à faire cette demande de détaxation temporaire de ces produits nutritionnels afin de sauver rapidement la vie des enfants qui ont besoin.

On passe au dernier point, avant le point N°4;

La facilitation à l'action humanitaire.

La facilitation à l'accès humanitaire est importante par rapport à la sécheresse en particulier. Les vols internationaux sont suspendus et les vols nationaux aussi au niveau du pays pour rejoindre les différentes régions, les vols commerciaux sont suspendus.

C'est vrai qu'il y a la facilitation en cours. Le BNGRC aussi fait la facilitation de mouvement dans le grand sud, mais nous aimerons quand même mettre ce point dans le sens où, les différents acteurs humanitaires à travers leurs bureaux régionaux en Afrique ou leur Siège, il y a beaucoup de services qui devraient être activés; des ressources humaines qui devraient venir au pays.

Nous souhaiterons vraiment la facilitation pour le mouvement de ces acteurs humanitaires aussi bien pour arriver à Madagascar et pour les différents déplacements à l'intérieur du pays.

Le point sur les prisons pour terminer.

C'est beaucoup plus lié à la COVID, c'est que le désengorgement des prisons, parce que l'épidémie est encore là, et le risque est encore là. Il y a déjà un effort qui a été fait en ce sens depuis 2020, mais le message consiste à continuer ces efforts de désengorgement des prisons dans le cadre de cette épidémie de COVID.

Excellences, Mesdames et Messieurs,
Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,
Je vous remercie.

Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale.

Je vous remercie, Monsieur RAKOTOSON Rija.

A présent, j'invite Docteur Falihery, représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé, à prendre la parole sur la résistance aux antimicrobiens et aux risques de santé publique.

La parole est à vous Docteur Falihery.

Docteur FALIHERY, Représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé

Excellence Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,

Honorables parlementaires,

Monsieur le Coordonnateur résident du Système des Nations Unies à Madagascar,

Chers représentants,

Chers collègues,

Tous protocoles respectés

Au nom de Madame le représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé à Madagascar,

Professeur Charlotte Fatingai.

J'ai donc l'honneur aujourd'hui de vous présenter le thème sur la sensibilisation sur les risques liés à la résistance aux antimicrobiens que l'on appelle communément RAM et je remercie mon collègue Docteur COMET pour sa collaboration dans cette présentation.

Voici le plan que nous allons adopter.

D'abord, le contexte et la justification du thème.

Ensuite, nous allons essayer de définir la résistance aux antimicrobiens. Par la suite, nous allons passer en revue les médicaments et les pathogènes par cette résistance, avant de procéder le constat à Madagascar et les conséquences.

Ensuite, l'enjeu que nous allons exposer et proposer des pistes de solutions pour limiter la résistance, avant de présenter les messages clés en cette journée mémorables parlementaires et conclure par nos attentes de la part des honorables parlementaires.

Qu'est ce qui justifie donc ce thème aujourd'hui?

Nous allons placer cette résistance dans son contexte.

Depuis l'année dernière, la pandémie du Covid-19 a largement dominé la santé mondiale avec plus de 3.200.000 décès cumulés à ce jour.

Cependant, un autre fléau, la résistance aux antimicrobiens qui est moins connue. On parle de pandémie silencieuse qui avait déjà été désignée par l'OMS comme une priorité de santé mondiale et susceptible d'avoir causé plus d'un tiers de décès de la Covid-19 en 2020.

Face à cette situation sanitaire actuelle où, les médicaments pour la prise en charge de la Covid-19 sont excessivement prescrits. Les risques d'abus d'antibiotique sont très présents. La résistance aux antimicrobiens est une menace mondiale et si nous n'agissons pas maintenant 24,1 millions de vie en Afrique seront menacés d'ici 2050 à cause de l'inefficacité totale du traitement proposé.

Ceci nous amène à réfléchir sur les moyens de bâtir un système de santé plus résilient et plus forts, en saisissant cette opportunité pour vous interpeller honorables parlementaires, pour collaborer avec vous, étant les meilleurs rapporteurs de messages de la communauté respective. Vous avez un rôle primordial à jouer en matière de sensibilisation dans l'utilisation non-contrôlé des antibiotiques.

Certes, Madagascar a édifié, avec l'appui de l'OMS, son plan d'action de lutte contre la RAM, mais tout reste à faire pour sa mise en œuvre. Votre choix, votre voix et votre mission importante au législateur permettra sûrement de construire un cadre législatif fort, qui permettra au pays d'endiguer, du moins en partie, cette résistance aux antimicrobiens.

Qu'est-ce que la résistance aux antimicrobiens?

La résistance se produit lorsque les bactéries, les champignons, le parasite et le virus, causant une maladie, deviennent résistants à ces médicaments. Elle affecte les humains mais aussi les animaux, les plantes, l'environnement présent sur le sol, dans l'eau et même l'air que nous respirons.

Il y a des facteurs favorisant tels que le non-respect des règles de prescription, non-respect de la posologie par les patients, la vente libre et illicite des médicaments, la mauvaise qualité soit sous dosage ou surdosage des médicaments, et l'utilisation abusive de ces antibiotiques en élevage intensif et irrationnel dans l'automédication.

Quelles sont les causes principales?

On a par exemple les prestataires de soins qui ne respectent pas les règles de prescriptions des antibiotiques. Il y a certain mais pas tous.

Il y a des causes liées aux malades sur le non-respect de la posologie et de la durée de traitement.

Il y a l'automédication. Il y a des causes liées aux officines de pharmacie telles que la vente de médicaments sans ordonnance, l'accès et la qualité de médicament; on appelle cela le sous-dosage; et le marché illicite.

Quelles sont les médicaments et les pathogènes concernées?

Le terme antimicrobien englobe les antiviraux, exemple, ce que nous connaissons dans le traitement du SIDA; les antifongiques qui sont utilisés contre les champignons; les

antiparasitaires, par exemple les médicaments contre les vers, les amibes, et les antipaludiques, par exemple la chloroquine qui a été utilisée pendant longtemps et qui est maintenant le plus efficace car elle a une forte résistance; et surtout les antibiotiques. Je prends l'exemple de l'amoxicilline la ceftriaxone, l'azithromycine, très connus dans la prise en charge de la Covid-19 et les antituberculeux.

Les agents pathogènes concernés sont les plus courants en pathologie, et récemment plusieurs pays ont enregistré l'inefficacité totale à l'heure actuelle la ceftriaxone dans le traitement de la blennorragie dans l'agent pathogène *Neisseria gonorrhoeae*.

Quels sont les constats à Madagascar?

En constatant donc l'utilisation abusive des antibiotiques avec une prévalence d'utilisation, plus de 50% dans les hôpitaux. La vente libre et illicite des médicaments favorisant l'automédication, 41% chez l'homme de 36 à 49% dans le secteur animal; l'utilisation de facteur de croissance de prophylaxie en élevage; l'utilisation des antimicrobiens qu'on retrouve dans les viandes de porc et les poulets vendus aux marchés; les problèmes d'assainissement, une résistance importante donc chez les entérobactéries et l'apparition de résistance chez les organismes responsables de la maladie de santé publique dans le site de la tuberculose multi-résistante.

Quelles sont les conséquences de cette résistance?

Le médicament devient inefficace.

Il y a les complications de la maladie avec l'augmentation des taux de mortalité. On enregistre un échec à traiter avec succès des infections courantes qui concernent aussi les autres maladies telles que le cancer.

Il y a une augmentation des coûts liés aux soins, par exemple infection par des microbes résistants aux antibiotiques associés à une augmentation de 11 jours d'hospitalisation par rapport à la normale. Il y a un recours à d'autres médicaments très chers, avec des effets secondaires plus lourds, par exemple surdité et cécité dans le cas de la tuberculose.

Cette résistance aux antimicrobiens entraîne une augmentation de 2,2% fois le risque de décès suite à une infection. Donc, il y a plus de mortalité humaine dans les pays à moyen et faible revenu que dans les pays industrialisés avec un écart voisinant 4 000 000 de vie donc 4 150 000 décès contre 25 000 à peu près dans les pays industrialisés.

Donc pendant que j'expose cette présentation de dix minutes, on enregistre 79 morts en Afrique. C'est pour vous dire l'importance de ce fléau.

La RAM met en action la réalisation de ces objectifs de développement durable et tous les secteurs sont concernés: la santé animale, la santé humaine, la santé environnementale. Donc on parle de lutte avec une approche «One Health» ou «Un monde, Une santé».

Quelles sont les enjeux?

Il y a des enjeux de santé publique. La RAM accroît la perspective d'un monde sans antimicrobiens efficace où un patient peut mourir d'infection que l'on pouvait traiter auparavant facilement.

Il y a un enjeu d'économie de la santé. L'augmentation des coûts de traitement qui peut avoir d'un impact économique et se sera une grande charge pour le Gouvernement.

Il y a les enjeux sociaux économiques; la réglementation européenne liée à l'exportation comme les produits aquatiques; la diminution de la production agricole et la qualité de vie de la population avec la séquelle physique que cela peut engendrer.

Qu'est-ce qu'on peut faire pour limiter la résistance?

Le point fort pour le pays c'est que Madagascar avec l'appui de l'OMS en 2019 procède déjà à ce plan d'action national.

Le point très important, c'est un appui antimicrobien. C'est le fruit d'une collaboration multisectorielle avec plusieurs Ministères, Santé publique, Agriculture, Elevage, Pêche et Ressources halieutiques, et le Ministère de l'environnement.

Dans ce plan, on a mis l'accent sur le domaine stratégique d'intervention et de renforcement du système de surveillance, l'utilisation rationnelle des antibiotiques disponibles, précaution en matière d'hygiène afin de contrôler la transmission des souches résistances aux personnes et notamment l'isolement des patients ou des personnes contaminés, l'appui à la recherche de développement des antibiotiques avec un nouveau mécanisme d'action; la sensibilisation des personnels médicales au respect des règles de prescription des antibiotiques; les campagnes de sensibilisation du grand public et on peut donner également, la mise en place des mesures dissuasives et disciplinaire avec votre concours, honorables parlementaires, donc un aspect législatif et de l'Ordre National des pharmaciens et des médecins.

Voici les messages clés que nous voudrions passés en tant que Chef de Programme de cette résistance aux antimicrobiens et en tant que représentant du département prioritaire par l'OMS.

D'abord, ne prendre que des antibiotiques que lorsqu'ils ont été prescrits par un professionnel de la santé dûment qualifié. Toujours suivre jusqu'au bout le traitement prescrit, même lorsqu'on se sent mieux.

Ne jamais utiliser des antibiotiques restants d'une prescription précédente.

Ne jamais partager des antibiotiques avec d'autres personnes. Prévenir les infections en se lavant régulièrement les mains, en évitant les contacts avec les personnes malades et en veillant à être à jour dans ces vaccinations et évidemment nous vous invitons cordialement à apporter autour de vous ces messages.

Voici un poster qui résume les messages clés que nous voudrions passer.

La RAM est une crise sanitaire mondiale. Vous êtes en mesure de résister à la résistance, de respecter les antimicrobiens. Eviter l'automédication. Consultez un médecin. Suivez votre traitement et ne partager ou n'utilisez jamais des médicaments restant d'une prescription antérieure.

En guise de conclusion, Mesdames et Messieurs, honorables parlementaires, nous voudrions passés ces quelques points pour attirer votre attention mais aussi avoir votre appui et votre collaboration.

Qu'est-ce que nous attendons donc, c'est l'appui aux initiatives pour l'augmentation du budget national dans cette lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

Un appui dans l'approbation et la promulgation de textes de réglementation liés à la résistance aux antimicrobiens.

Et au niveau disciplinaire, la transmission des messages sur la RAM lors des événements publics, notamment en santé publique, hygiène des mains «wash» et bâtir avec vous un système de santé plus fort, en accordant une large place aux médicaments de qualité et efficace, à l'innovation pharmaceutique par des médecines traditionnelles améliorés et mis à l'épreuve et à la recherche, par exemple, de vaccin.

Honorables parlementaires, je vous remercie pour votre aimable attention.

Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Nous remercions, Docteur FALIHERRY, représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé, pour son intervention.

A présent, Monsieur HENRY René Diouf, représentant du Programme des Nations Unies pour Développement ou le PNUD.

Nous vous invitons à prendre la parole. Vous allez nous parler de la lettre des politiques sur la décentralisation et la déterritorialisation et implication des parlementaires pour la décentralisation au service du développement. C'est la déterritorialisation. C'est difficile, compliqué à prononcer.

Madame NATACHA, Coordinatrice résidente du PNUD à Madagascar

Son excellence Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale.

Chers les honorables, membres du Bureau Permanent.

Les honorables députés de l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Coordonnateur résident des agences de Nations Unies.

Chers collègues représentant des Agences.

C'est un plaisir pour moi, je me présente, Natacha, Coordonnateur résidente du PNUD ici à Madagascar qui parle au nom du programme de développement parce que l'adjoint HENRY Diouf n'est pas disponible aujourd'hui.

Comme son excellence, Madame la Présidente vient d'indiquer, le PNUD va vous parler sur la question de décentralisation. Mais avant de passer la parole à ma collègue ANNAH, conseillère sur la gouvernance, qui va faire une présentation sur la question, je voudrais juste peut être reprendre un peu le programme global du PNUD ici à Madagascar pour renforcer le 3 axes du nouveau programme pays qui s'aligne avec le cadre de coopération dont le Coordonnateur résident a fait référence dans son discours.

Donc juste reprendre, le PNUD a trois axes programmatiques qui se retrouvent dans notre programme. C'est la gouvernance et la décentralisation. La deuxième axe, c'est la lutte contre la pauvreté et le troisième axe est autour de l'environnement.

Donc, notre mandat est dans le développement humain et touche plusieurs thématiques et plusieurs questions qui concernent le développement humain à Madagascar.

Mais aujourd'hui, on va se concentrer sur la question de la décentralisation effective pour l'émergence. Ma collègue ANNAH va parler de fondement, des enjeux et des défis de l'implication de l'Assemblée dans la question de la décentralisation et aussi la question de l'appui du PNUD dans cette thématique.

Donc sans plus tarder, je vous propose de passer la parole à ANNAH qui va faire la présentation et le PNUD resterait à disposition pour des échanges approfondis sur la question dans la session plus tard.

Merci beaucoup, ANNAH à vous.

Madame ANNAH Cichocka

Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale.

Mesdames et Messieurs les députés.

Honorables invités.

Chers collègues du Système des Nations Unies.

Comme l'a dit Monsieur le représentant du PNUD, aujourd'hui on va se concentrer sur la question de décentralisation effective pour l'émergence de Madagascar. Donc, on a déjà parcouru un peu le contenu et on fait les points principaux de présentation. Donc, je propose de commencer sur les principaux fondements de la décentralisation à Madagascar. En effet, la décentralisation est vraiment une partie fondamentale du système de restructuration malgache et donc inscrit notamment dans la constitution de 2010. Dans son art 3 qui dit que la République de Madagascar un Etat reposant sur le système des collectivités territoriales décentralisées composé des Communes, de Régions et de Provinces, dont les compétences et les principes d'autonomie administrative et financière sont garantis par la Constitution et définie par la loi.

Ensuite, dans l'art 46: l'Etat s'engage à mettre en œuvre les mesures suivantes: répartition des compétences entre l'Etat et les Collectivités Territoriales Décentralisées; Répartir les ressources entre l'Etat et les Collectivités territoriales Décentralisées, et répartir des Services publics entre l'Etat et les Collectivités Territoriale Décentralisées.

Ces principes ensuite sont traduits par différentes lois dont la Loi Organique en 2014 qui a vraiment donné un coup de relance à ce processus à Madagascar mais aussi, Madagascar a pris l'engagement international à adhérer à la Charte Africaine de valeur de principe de la décentralisation et la gouvernance locale.

Ensuite ces principes sont reflétés dans la Politique Générale de l'Etat et notamment l'engagement n°12 sur l'autonomie et la responsabilisation des CTD.

Juste un petit rappel du cadre légal, les enjeux et les défis, de cette décentralisation. Ce cadre légal fixe les défis en disant dans l'article 3 que la politique de la décentralisation constitue un programme d'action coordonnée en vue de développement participatif équilibré, harmonieux dans le territoire de la République.

L'objectif de la décentralisation est d'assurer la promotion du développement du territoire par la recherche de plus grande intégration, de mobilisation de la population à tous les niveaux.

Ensuite on peut définir le rôle de CTD en grand raccourci elle constitue le cadre constitutionnel de la participation effective des citoyens dans les affaires locales et aussi assure avec le concours de l'Etat, la sécurité publique, la défense civile, l'administration, l'aménagement du territoire, le développement économique, la préservation de l'environnement et l'amélioration de cadre de vie. Donc on voit que les tâches sont assez conséquentes par rapport aux CTD.

Au dépit de tous ces engagements et des efforts faits depuis des longues années, on constate que la décentralisation reste largement inachevée pour l'instant à Madagascar.

La mission du Gouvernement Malagasy est actuellement de relancer le processus, de faire la décentralisation un outil pour l'accélération du développement durable, ratifié par Madagascar. Ces engagements étaient rappelés à travers la vision de l'émergence de Madagascar qui se traduit aussi dans la politique générale de l'Etat. Notamment, il y a des axes stratégiques dans l'initiative de l'émergence de Madagascar et d'instaurer une politique de décentralisation émergente avec orientation, autonomie, la responsabilisation des autonomies de la collectivité territoriale. Dans la relance de ce processus, passe la consolidation des acquis de la décentralisation.

Donc, en décembre 2019, il y avait un colloque qui organisait cette thématique pour relancer le processus où le Premier Ministre a lancé un message très fort en disant que la décentralisation n'est pas une option mais une obligation. Cette conférence a aussi un lien de lancer le processus de l'élaboration des instruments politiques de décentralisation émergente, et surtout donnée de nouvelle orientation du paradigme de la décentralisation.

Quels sont ces paradigmes?

Ce sont la responsabilisation et l'autonomisation des CTD pour faire de vrais acteurs de développement au niveau local, capable de fournir des services publics de qualité à la population.

Cette territorialisation de la politique publique, le positionnement des CTD, de l'administration centrale et les services déconcentrés; pour que ces services puissent mieux remplir leur rôle, la révision du mode de financement de la décentralisation, optimisation du mécanisme de transfert devrait être ouvert à l'autonomisation des CTD et améliorer la fiscalité locale.

Tous ce que j'ai mentionné conduit à faire une instrument ou élaboration de la politique. L'aide de la politique de décentralisation émergente sera donc finalisée par le gouvernement prochainement.

Concernant la question d'implication des parlements, elle est primordiale parce que le parlement constitue le relais d'aspiration pour les populations et des Collectivités Territoriales Décentralisées. Il s'agit, en matière de décentralisation, des conseils et de contrôle des exécutifs.

Comme la dite, Madame la représentante du PNUD, la décentralisation est vraiment au cœur du mandat du PNUD. D'ailleurs, il a été au cœur de nos appuis, qui se traduisait par des différentes gammes d'expertises internationales et de différentes expériences mises en dispositions du gouvernement. En s'alignant à la priorité nationale depuis 2005, c'est comme cela que le PNUD a donné un accompagnement stratégique au gouvernement dans la définition de différents cadres stratégiques, législatifs et institutionnels. En matière de décentralisation, elle appuie à la mise en œuvre de la politique publique. Entre 2005 et 2021, appuie à l'élaboration de la lettre politique sur la décentralisation émergente.

Cet appui se traduit aussi au niveau opérationnel, à un accompagnement des Collectivités Territoriales Décentralisées et des services déconcentrés dans la mise en œuvre de la décentralisation au niveau local. Donc, on a mis en place de l'assistantes techniques, matérielle et financière au profit des régions, des communes et les services territoriaux déconcentrés. Et puis, il y a aussi les processus de planifications locales et localisation des CTD. Il y a aussi l'appui à la gouvernance locale et la consolidation de la paix.

Revenant maintenant au rôle des parlementaires, on a parcouru dans les revues, par rapport à la possibilité d'appui pour que les parlements puissent vraiment jouer pleinement son rôle, il semblait que la fonction législative du cadre juridique de la décentralisation, on pourrait voir l'assistance technique et matérielle en appui des analyses comparatives de la législation en matière de décentralisation et échange d'expérience dans les travaux de différentes commissions.

Lorsqu'il s'agit de fonction de contrôle parlementaire, on pourrait envisager l'exercice de contrôle de l'action gouvernementale. Cela veut dire, appui à l'expertise de contrôle législative et l'application de la loi, ainsi que l'évolution des impacts des lois adoptées et

aussi l'appui à l'Évaluation de la Politique Publique ou EPP. On est déjà en train de travailler sur cette thématique avec la commission de l'EPP.

Concernant la fonction de représentation, on pourrait envisager, voir avec vous, un espace de dialogue et de rencontre avec la population.

On espère revenir vers vous, prochainement, pour la politique de la décentralisation émergente afin d'approfondir cette discussion et voir plus concrètement comment le PNUD pourrait vous appuyer.

Merci beaucoup.

Madame RAZANAMHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Merci, Madame la représentante du PNUD, pour votre intervention, surtout sur l'accent que vous avez mis sur la décentralisation émergente de Madagascar.

A présent, c'est à madame Miranda TABIFOR, représentante adjointe de l'UNFPA, de nous parler du rôle des parlementaires dans la lutte contre les violences basés sur le genre «VBG», situation, réalisation, défis, facteurs de blocage et perspectives.

A vous la parole.

Madame Miranda TABIFOR, Représentante du Fonds des Nations Unies

Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,

Je vais d'abord passer la parole au représentant de l'UNFPA avant de commencer la représentation.

Monsieur KOFFI Kouame, à vous la parole.

Monsieur KOFFI Kouame, Représentant de l'UNFPA

Merci et je m'excuse car le micro était fermé.

Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,

Honorables députés,

Mesdames et Messieurs,

Merci beaucoup pour cette opportunité que vous avez donné au Fonds des Nations Unies pour la population afin que nous puissions entretenir avec vous sur des questions très importantes liés à la VBG.

Je voulais juste introduire que le Fonds des Nations Unies pour la Population est une agence des Nations Unies qui a la responsabilité d'appuyer les Etats membres sur les questions liées à la santé sexuelle, la reproduction et les droits.

Cette responsabilité vise à atteindre trois résultats. Un des résultats est d'atteindre zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale. Le deuxième résultat est d'atteindre zéro décès maternel car la grossesse n'est pas une maladie. Donc, la finalité de la grossesse ne doit pas être la mort. Le troisième résultat est d'atteindre zéro VBG et les pratiques néfastes à la femme et les filles.

La présentation, que ma collègue Miranda TABIFOR va présenter, est basée sur le troisième résultat qui se focalise sur la Violence Basée sur le Genre ou VBG.

Merci beaucoup.

Madame Miranda TABIFOR, Représentante adjointe UNFPA

Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,

Honorables Députés,

Monsieur le Coordonnateur du SNU, tous les protocoles observés.

J'ai le plaisir de faire des échanges entre les Nations Unies et le parlement sur les différentes thématiques. Nous allons regarder les rôles des parlementaires dans la lutte contre la violence basée sur le genre.

La présentation va se focaliser sur 4 grands points. La situation actuelle à Madagascar, réalisation, défis et la collaboration avec les parlementaires.

La situation de la Violence Basée sur le Genre à Madagascar, que vous observez sur cette diapo, 32% des femmes ont déclaré avoir subi des violences physiques, 14% ont subi des violences sexuelles, 43% des femmes croient que leur maris ou partenaires ont le droit de leur battre dans certaines circonstances. Selon l'enquête effectuée à Madagascar en 2018, on constate que 40% des jeunes filles, âgée de 20 à 24 ans, sont mariées avant l'âge de 18 ans.

Nous constatons aussi que Madagascar est placé 14^{ème} au rang mondial sur le mariage d'enfant. Cette situation qui est une interpellation pour nous tous, les partenaires techniques dans le SNU, on ne doit pas baisser les bras par rapport à cette violence basée sur le genre à Madagascar.

Par rapport à ces constatations, on a pu dégager la situation de la violence basée sur le genre, en 2020, par rapport au VBG, récemment en Mars 2021. A travers le Ministère de la population, on a pu dégager ces situations. Ces situations ne sont pas vraiment coordonnées.

Nous notons, par rapport à cette situation représentée récemment au Ministère, nos pourcentages sur la Violence Basée sur le Genre, que subissent nos mères, nos sœurs, nos filles et nos enfants. Il y a même des enquêtes qui se poursuit en ce moment et cette enquête nous dit que 42% des femmes ont peur de recourir à la VBG à Madagascar.

Dans cette situation, on a pu dégager 4 types de VBG que nos filles, nos sœurs et nos enfants subissent à Madagascar.

Nous avons la violence physique, la violence psychologique, la violence économique et la violence sexuelle. Cette situation ne cesse d'augmenter surtout dans cette période de Covid-19.

Parlons maintenant des atouts des députés dans la lutte contre la Violence Basée sur le Genre. On sait que les parlementaires sont les plus proches de la population à Madagascar, comme dans le monde entier. La proximité que les parlementaires possèdent est très importante car vous êtes les mieux placés à sensibiliser la population sur la prévention de la VBG et les grossesses précoces.

Les parlementaires sont des personnes influentes. La population les écoute et ils peuvent véhiculer facilement les messages pour briser la Violence Basée sur le Genre. Les parlements ont aussi le soutien du gouvernement pour respecter et honorer les engagements envers les accords que le pays a signé, comme la convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations envers les femmes. Cette convention tire sa source dans la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 Décembre 1948 et de la Charte de l'ONU du 26 Juin 1947. Avec ce soutien du gouvernement, les parlements peuvent honorer ces accords. Les parlements ont aussi les atouts de signer et approuver les lois qui existent dans le pays. Dans cette situation, les députés peuvent accompagner le gouvernement, par rapport à la loi qu'ils ont voté.

On a dégagé alors le plan d'émergence de Madagascar qui a sa priorité la promotion de l'autonomie des femmes et la protection de l'enfant. Cela est très important pour le Gouvernement. La stratégie de mariage contre les enfants est aussi importante pour lutter contre ce fléau.

Par rapport à ce cadre qu'on a dégagé, on distingue 4 lois pour lutter contre la VBG. L'adoption de la loi 2019-008 relative à lutte contre la violence basée sur le genre. Dans cette loi, on a dégagé l'implication des parlementaires dans cette adoption. On a vu aussi comment cette loi va renforcer la réponse sur la violence basée sur le genre et on a aussi ressortit les grands aspects au renforcement du régime pour lutter contre la VBG.

Dans cette loi que vous avez accompagnée le gouvernement pour lutter contre ce fléau, nous avons fait le lien avec la loi n°2007-022 du 20 Août 2007 relative aux mariages et aux régimes matrimoniaux.

Pendant la présentation de cette loi, on a pu dégager les éléments concrets que couvre cette loi, adoptée par les parlements. Cette loi porte sur la protection, la discrimination et l'âge matrimonial de 18 ans. Nous avons dégagé aussi que cette loi protège contre le mariage d'enfant et les grossesses précoces.

Malgré ces situations, nous constatons que le mariage d'enfant reste encore une question très importante pour Madagascar même si les Parlements ont fait des travaux importants dans cette loi.

La troisième loi que vous avez adopté est la loi n°2016-038 du 15 Décembre 2016 portant sur le Code de nationalité malagasy. Cette loi se base sur la protection contre la discrimination. Donc, les femmes peuvent transférer leur nationalité malagasy au même titre que les hommes, sans distinction et sans condition. On a ressortit le fait que cette loi protège le droit de l'enfant à l'identité et à la nationalité.

La quatrième loi que vous avez adopté est la loi n°2017-043 fixant les règles générales régissant la santé, la reproduction et la planification familiale. On a donc pu dégager les éléments clés de cette loi comme le fait que cette loi donne le droit à l'égalité et à la non discrimination par rapport à la prise de décision concernant la reproduction sans aucune discrimination, contrainte ou violence. Cette loi ressort aussi le fait que les hommes et les femmes ont le droit au service, à l'information en matière de santé sexuelle reproductive. Nous avons ressortit aussi que cette loi donne le droit à l'intégrité physique, à la sécurité des personnes, le droit des couples et des individus à déterminer librement et de manière responsable le nombre d'enfant qu'ils souhaitent avoir.

Après avoir dégager ces quatre lois que les parlements ont accompagné le gouvernement pour lutter contre la Violence Basée sur le Genre, on a pu dégager qu'il y a un faible montant budgétaire que les différentes lois de finances allouent à la mise en œuvre des différentes stratégies que nous venons de citer sur la lutte contre la VBG. On a noté, par exemple, le budget du Ministère de la population, l'entité, le ministère technique, qui a la capacité et le rôle de coordonner les actions du gouvernement pour la lutte contre la Violence Basée sur le Genre. Ce Ministère a eu un budget de 8,54% en 2019 contre 12,56% en 2020. Nous avons cette stratégie si le budget n'est pas conséquent par rapport à la situation et aux lois qu'on a adopté.

On a aussi constaté la difficulté de faire respecter les différentes discriminations et l'impunité face à la violence continue.

On constate aussi lorsqu'on fait de la descente sur terrain, que le mariage des enfants dans le pays existe toujours. L'implication des leaders dans la lutte contre la violence basée sur le genre et le mariage d'enfant n'est pas suffisante.

On se demande alors quels doivent être les rôles des parlements dans cette lutte puisque ce sont eux qui sont les plus proches de la population.

Nous sommes maintenant arrivés à la fin de notre présentation et on a dégagé que pour faire avancer ce partenariat, on doit continuer à suivre le processus d'adoption des lois qui sont encours.

Par exemple, la loi sur la politique de travail des enfants à Madagascar et la loi sur l'égalité des enfants. Les parlements sont donc invités à poursuivre et contrôler ces lois qui sont en cours. Les parlements doivent aussi avoir les données complètes avec les indicateurs afin d'évaluer les différentes lois que vous avez adopté.

Sans ces données, les parlements ne peuvent pas contrôler si ces lois adoptées sont vraiment respectées. Nous, le SNU, on est prêt à collaborer avec vous, avec l'Institut National des Statistiques, pour faire ressortir ces données et pour vous donner les données par rapport à la situation de sensibilisation et l'impact de cette loi.

On doit aussi maintenir, plaider, pour l'augmentation du budget alloué à la promotion du genre et la lutte contre la VBG dans la loi de finances. C'est un défi très important. Les parlements ont cette capacité par le biais de pouvoir qu'ils disposent. La ressource allouée doit correspondre à l'exigence de priorité législative, politique et stratégique.

On peut faire une collaboration, avec vous, pour élaborer un budget sensible au genre pour vous aider à cet égard. On a aussi ressortit qu'il est bien de continuer la collaboration pour soutenir l'opération des dispositifs d'examen périodique des mécanismes institutionnels qui nous permettons de veiller à la mise en œuvre et au respect des différentes dispersions. Nous pouvons aussi accompagner les parlements pour faire les évaluations des coûts de la législation qui pourra vraiment aider à ressortir sur ces différents aspects.

Pour conclure, la violence basée sur le genre, à l'encontre des jeunes filles, est une violation des droits de l'homme. Nous sommes tous interpellés de prendre ce cas au sérieux.

Avec ce que nous avons vu, nous vous remercions et nous pensons sincèrement qu'il faut mettre fin à la Violence Basée sur le Genre, sur les femmes et sur les filles.

Merci pour votre attention.

Madame RAZANAMAHASOA Christine, Présidente de l'Assemblée Nationale

Merci pour votre intervention, Madame Miranda TABIFOR, représentante adjointe de l'UNFPA.

Nous prenons note de ce que vous avez lancé.

A présent, Monsieur RADASIMALALA Vonjy, représentant de l'UNESCO, c'est à votre tour de prendre la parole sur les principes, les valeurs et standards internationaux en matière d'accès à l'information et le cas de la gestation du projet de loi à Madagascar.

Puisque Monsieur RADASIMALALA Vonjy, n'est pas présent, on donne la parole à Madame RALITERA Jay, représentant de l'UNESCO.

Madame RALITERA Jay, à vous la parole.

Madame RALITERA Jay, représentant de l'UNESCO

Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,
 Les députés de Madagascar et Monsieur le Coordonnateur du SNU à Madagascar,
 Mes chers collègues des Nations Unies,
 Bonjour.

Je vous remercie aussi de m'avoir donné la parole et de parler aujourd'hui d'un sujet qui nous intéresse vraiment, comme la loi sur l'accès à l'information.

Je représente le bureau national de l'UNESCO, et je parle au nom de Madame Anne Thérèse, Directeur du bureau de l'UNESCO à Nairobi.

Je vais vous parler aujourd'hui de tous les principes concernant l'accès à l'information et le projet de loi en gestation à Madagascar.

Pour cette présentation, je vais parler selon plusieurs critères et événements. Je vais faire aussi un rappel de ce qu'est l'accès à l'information et ce qu'est l'accès à l'information de manière générale.

Je vais aussi parler des différentes étapes qui ont été franchies par rapport à la loi, sur l'accès à l'information.

Je vais aussi parler des éléments à respecter, notamment au niveau des textes internationaux, pour que la loi qui sera votée à Madagascar possède ces critères et les bonnes raisons de voter ces lois.

L'accès à l'information est un droit essentiel pour tous citoyens sans exclusion. Il permet aux citoyens d'exercer leur droit politique, leur droit économique et leur droits sociaux fondamentaux pour avoir des activités économiques et des nouvelles compétences, de demander à leur gouvernement respectif, de rendre compte de leurs actes et également de veiller à ce que tous les membres de la société puissent bien faire leur rôle au niveau de la société et de prendre des décisions de manière transparente. C'est pour cela que l'accès à l'information est essentiel.

Dans les textes et lois, l'accès à l'information est reconnu comme un droit humain international tel qu'affirme la Déclaration universelle des droits de l'homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. C'est également présent dans la Charte Africaine, dont on va parler précédemment.

A Madagascar, ce droit d'accès à l'information est reconnu comme un droit humain et garanti dans la Constitution Malagasy, mais ne bénéficie pas à l'heure actuelle d'un droit spécifique.

Plusieurs actions ont déjà été menées autour de cette loi. Depuis 2006, une proposition d'avant projet a été mis en place. Plusieurs éléments ont aussi été faits. Aujourd'hui, nous sommes encore sur l'avant projet de loi et la dernière action qui a été faite est une présentation officielle devant les membres du Gouvernement le 31 Août, par la Ministre de la Communication et de l'information de cette avant projet de loi sur l'accès à l'information. Depuis, il n'y a pas eu d'avancer sur la crise du Covid-19 et beaucoup d'éléments ralentie un peu l'avancée de cette loi.

La prochaine étape est de rédiger cette loi pour la présenter au Conseil de Ministre et de le présenter au Parlement afin que vous puissiez la voter.

Aujourd'hui, je vais voir avec vous, plus précisément, comment, est-ce qu'on peut faire, pour que la loi qui sera votée au niveau du parlement respecte les normes internationales, comme la Charte Africaine et les différents principes aux normes internationales.

Dans un premier temps, il faut que vous assurez, lorsque vous regardez cette avant projet de loi et les textes de loi, que toutes les procédures soient claires et simples. Toutes les procédures pour l'accès à la formation doivent être claires et simples pour toute demande et aucune obligation de relever la raison de la demande que chaque personne puisse la demander; demande de soumission par tous les moyens de communication c'est-à-dire, par des formulaires officielles.

Il faudrait également que cette loi puisse permettre un accès particulier pour les demandeurs présentant des handicaps; assurer l'inclusivité, que l'information soit donnée de manière gratuite et que tout soit transparent, pour éviter la corruption, et il faudra également s'assurer que les personnes qui ont demandé des informations puissent avoir un soutien notamment tous ce qui doivent être transcrites aux demandes orales, parce que toutes les personnes ne savent pas forcément écrire ou tellement demandé mais qu'elles puissent avoir de l'aide et du soutien de la part des institutions pour pouvoir formuler leur demande. Il faudra également s'assurer que le calendrier pour faire les demandes de documents soient claires, précises, affichées et que tout soit vraiment fait avec transparence la plus absolue.

Nous avons mis au point avec plusieurs membres de la société civile, aussi mes collègues qui travaillent pour ce projet-là, plusieurs cadres de recommandation que nous souhaitons parvenir en tant que membres, honorables députés et je vous proposerai dans un second temps de vous envoyer la liste de toutes ces recommandations par mail, par document papier et comme cela, vous pouvez vous informer un peu plus sur toutes les recommandations qu'on pourra faire par rapport à cette loi.

Et je voulais voir avec vous dix raisons qui font que cette loi est importante pour Madagascar.

Dans un premier temps, elle permet de lutter contre la corruption, qui est une des priorités actuelles du gouvernement.

Dans un deuxième temps, elle permettra de promouvoir la transparence et l'inclusion, qui sont des valeurs essentielles pour notre République.

Dans un troisième temps, elle permettra de respecter les standards internationaux, cette loi est demandée par certains bailleurs, et par certaines institutions pour pouvoir bénéficier de certains appuis.

Elle permettra aussi de contribuer à un développement durable et inclusif à Madagascar et d'améliorer les services publics qui vont sauver des cultures de redevabilité pour mieux servir les intérêts des citoyens.

Cette loi, pour l'accès à l'information, elle pourra également vous aider à renforcer vos rôles de représentants des citoyens, du peuple, des législateurs et des contrôleurs, parce qu'elle va vous permettre d'avoir un accès, vous aussi, à des meilleures informations et de prendre vos décisions de manière de plus encore plus transparente et encore plus éclairée que ce vous faites aujourd'hui, et ce sera vraiment une avancée importante pour Madagascar.

Elle va permettre du coup d'améliorer vos capacités d'évaluation des politiques publiques. Elle va vous permettre de mieux correspondre aux demandes des partenaires sur le plan technique et financier et également, elle va vous aider à permettre au gouvernement de respecter des engagements écrits dans le cadre de son programme de développement.

Cette loi enfin, elle est le dernier élément essentiel pour pouvoir permettre à Madagascar d'adhérer au partenariat pour le gouvernement ouvert.

Une demande qui a été faite par Madagascar en 2006, et qui permettra d'accéder à un appui technique, appui financier sur différentes thématiques.

J'aurais aimé avoir la possibilité de discuter avec vous, comment vous voyez, comment permettre à cette loi d'être votée dans un premier temps, ce serait de vous renseigner sur l'avant-projet qui a été déposé et de partager avec nous toutes les organisations des derniers textes, qu'on puisse travailler ensemble pour regarder la conformité des textes de loi avec les normes internationales et ce qui est vraiment indispensables aux contextes à Madagascar.

Donc nous demanderons que vous puissiez ainsi inscrire avant la fin de l'année ce projet de loi dans l'ordre du jour, puisque c'est une loi essentielle qui permettra à la fois, d'apporter beaucoup plus d'informations, de transparence, de lutter contre la corruption, de préserver les droits de l'homme, et de permettre à chaque citoyen, et à chaque institution, de bien faire son travail et de remplir son rôle de façon pleine et entière à Madagascar.

Je reste à votre disposition pour toutes questions et pour toutes les demandes d'information.

Merci Honorables Assemblées pour votre attention.

Madame RAZANAMHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Merci Jay RALITERA, pour votre intervention, et je m'excuse seulement pour les problèmes de connexion et je n'ai pas pu suivre les débuts de votre exposée, mais je me rattrape enfin au cours du débat. Merci.

A présent, Mme Erica MATELONE, représentante de l'Unicef, vous êtes invitée à prendre le micro, et nous présenter le rapport de pauvreté des enfants à Madagascar, et les éléments d'analyse du budget 2020 sur les secteurs sociaux. Mme Erica MATELONE, le micro est à vous.

Madame Erica MATELONE, Représentante de l'UNICEF

Merci beaucoup, Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale.

Mesdames et Messieurs les Députés de Madagascar,

Monsieur le Coordinateur résident des Nations Unies, Mesdames et Messieurs à vos titres et rangs respectives, Tompokolahy sy Tompokovavy,
Salama Tompoko.

C'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui pour vous présenter au nom de Monsieur le représentant de l'Unicef à Madagascar.

Les dernières données, les dernières analyses, sur la pauvreté des enfants à Madagascar et aussi les résultats des analyses que nous avons emmenées ensemble sur les budgets de l'Etat et en particulier les secteurs sociaux.

Je veux essayer de mettre ma présentation à l'écran. Juste un instant. Voilà.

Donc pour la première fois, avec les supports du Ministère de l'Economie et des Finances et l'INSTAT, nous avons fait une analyse sur les privations multiples chez les enfants à Madagascar en 2020 qui nous a permis de renseigner les pays sous la cible 1.2 des objectifs, des sous objectifs, de développement durable.

Cette cible est très importante, parce que la mission est de réduire de la moitié les nombres d'enfants qui souffrent de plusieurs formes de pauvreté et, en fait on a découvert malheureusement à travers cette analyse, que deux enfants sur trois à Madagascar sont méthodiquement pauvres dans 24% de la situation de pauvreté extrême.

Cela veut dire que ces enfants souffrent de plusieurs privations entièrement par exemple l'accès à la santé, l'accès à l'eau, la nutrition, l'éducation, etc.

Aussi nous avons découvert que le taux de pauvreté, je suis sûre que ce n'est pas une nouveauté pour les députés, qui est vraiment élevé au milieu rural, et surtout dans la partie sud du pays, comme on l'a vu tout à l'heure lors de la présentation sur la crise humanitaire.

Les ménages les plus touchés ont aussi plusieurs facteurs de vulnérabilité, normalement des ménages où les chefs des ménages sont des femmes. Ce sont des ménages où les parents n'ont pas d'instruction, et ce sont des ménages qui habitent au milieu rural.

Pour combler cette analyse aussi avec les pandémies et l'impact que la pandémie a eu lieu sur les contextes socio-économiques à Madagascar, nous avons aussi effectué avec un institut national des statistiques, une enquête sur l'impact socio-économique de la crise en 2020, et aussi des simulations et une analyse sur l'impact de cette pandémie sur les enfants.

Les taux de pauvreté monétaire extrême à Madagascar, donc les nombres de personnes qui ont moins de 2 dollars par jour pour survivre, est en train d'augmenter et atteint 78% de la population, donc on est en train de revenir au taux de pauvreté qu'on avait en 2009.

Aussi, selon nos analyses et nos simulations, la crise actuelle pourrait passer entre 2 millions et 2,3 millions de malgache additionnel sous le seuil de pauvreté monétaire.

On a remarqué aussi, qu'il y a eu des impacts internes, sur le bien-être de la femme et des enfants. Par exemple il y a une baisse de pourcentage de la femme dans l'accouchement et a été assisté par des personnels de santé, probablement ainsi que les personnels de santé ont été très occupés avec la réponse à la pandémie, à cause des restrictions, et de la fermeture des écoles. On a remarqué que plus de 50% des ménages dans les lieux plus pauvres n'ont entrepris aucune activité éducative pendant la fermeture des écoles.

On a aussi remarqué une baisse en termes de fréquentation scolaire surtout au deuxième cycle secondaire et cela a affecté particulièrement les filles. Egalement, et cela peut être plutôt un impact positif, même si nous pensons que les données vont changer, à cause de la réduction de l'activité économique et des restrictions et les fermetures, et aussi la réduction de l'incidence du travail des enfants. Mais cela, à notre avis, pour augmenter facilement au cours des prochains mois aussi pour répondre aux besoins des familles qui sont en condition de pauvreté.

Elle avait dit, ma collègue, tout à l'heure, il y a aussi une augmentation des violences basées sur le genre, et selon nos analyses, ses violences impactent, d'une manière particulière, les enfants en situation d'handicaps, qui sont normalement les plus affectés par les violences domestiques et sexuelles.

De l'autre côté, le gouvernement avec les partenaires à mis en place, au cours de la pandémie, nombreux programmes de protection sociale. Donc, on a vu par rapport aux données qu'on avait, avant la crise du covid, une augmentation des programmes de protection sociale, comme les «tosika fameno», les «vatsy tsinjo», et presque 16% de la population a bénéficié d'une manière ou d'une autre à ces programmes. Auparavant, les données étaient plutôt autour de 5% de la population, qui a eu une très bonne

augmentation des programmes de protection sociale, malheureusement, seulement pour une période de temps limitée.

Et c'est pour cela que selon nos analyses et aussi les simulations qu'on a fait, ce serait important de continuer à intervenir en terme de protection sociale et surtout de mettre en place à Madagascar, comme déjà le cas dans d'autres pays, une allocation universelle pour les enfants.

Donc nous allons essayer ici de comprendre quel pourrait être l'impact sur la pauvreté de la mise en place d'une allocation universelle pour les enfants autour de 170 milles Ariary par an, et l'impact est assez important. En fait on pourrait réduire de presque 700 milles les nombres de personnes sous le seuil de pauvreté.

Donc je pense à des résultats très intéressants et peut être une réforme que le parlement pourrait soutenir, pour donner aux ménages avec des enfants, une allocation supplémentaire pour contribuer à la réduction de la pauvreté qui est en train d'augmenter aussi à cause de la pandémie.

Je voudrais aussi répondre rapidement les recommandations qu'on avait aussi présenté à l'Assemblée Nationale l'année passée, par rapport au budget de l'État et à l'Assemblée Nationale pour prendre en compte lors de la révision de la loi de finance 2021. Pour la santé publique, nos recommandations sont d'augmenter le taux de ce quotient de budget de la santé, qui reste faible.

Merci de relever les niveaux de l'allocation au secteur de la santé publique. Actuellement, Madagascar a seulement 7% du budget de l'État est alloué à la santé et l'objectif de Madagascar à ces données est plutôt d'atteindre les 15% du budget, qui est un objectif international pour assurer des soins, de santé, de bonne qualité.

Nous pensons qu'il est important d'assurer un budget pour la vaccination, aussi pour des enfants et à travers les programmes et l'engagement avec GAVI. Le fait d'allouer une partie des ressources au programme d'investissement public pour les vaccins est en fait une priorité.

En ce qui concerne l'eau, l'assainissement, l'hygiène, on conseille aussi de relever le niveau des allocations qui reste également très faible autour de 0,3% du PIB et bien inférieur à celui recommandé pour l'assainissement seulement qui devrait être autour de 0,5% du PIB.

En ce qui concerne l'éducation nationale, notre recommandation est de mieux répondre à travers le budget de l'Etat les besoins des élèves aux niveaux décentralisés et améliorer aussi les efficacités du budget notamment à travers une allocation de ressources vers les écoles et les services techniques déconcentrés.

Je l'ai déjà dit tout à l'heure par rapport à la protection sociale, introduire un transfert monétaire universel pour tous les enfants à Madagascar, nous aiderons à réduire la pauvreté et à côté de cela, très important, d'augmenter des allocations aux filets sociaux au moins 1% du PIB d'ici 2030, aussi conformément la cible que Madagascar s'est donnée dans le cadre de la politique nationale de la protection sociale.

Enfin par rapport à la nutrition qui également très importante et on le voit en ce moment dans le sud, relever le niveau des allocations à 3% du budget de l'Etat aux filières sociales au moins à 1% du PIB d'ici 2030. Aussi conformément la cible que Madagascar s'est donnée

dans le cadre de la politique nationale de protection sociale pourrait être relevée à travers une réallocation du budget de l'Etat avec un financement interne.

Et enfin en ce qui concerne la protection de l'enfant dans sa globalité, nous pensons qu'il est très important de poursuivre l'engagement qui est en place en ce moment pour une politique de protection de l'enfant à Madagascar et donc voilà la mise en œuvre d'un cadre pour la protection de l'enfant dans le pays.

Je vous remercie beaucoup pour votre attention.

Salama tompoko, et je reste à votre disposition, avec aussi notre représentant Jean Benoit pour toutes les questions.

Merci beaucoup.

Madame RAZANAMHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Je vous remercie, Madame Erica MATELONE, pour votre intervention, et Madame Vola Rakotondrazafy représentante de l'ONU, Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, va prendre la parole sur le rôle des parlementaires dans l'atteinte de l'ODD 9 et la réalisation de la priorité d'industrialisation «On District, On Factory de l'Etat».

Madame, vous avez la parole, mais avant que vous preniez la parole, permettez-moi de rappeler que le temps d'intervention ne doit pas excéder 10 minutes.

Je vous remercie.

Madame Vola RAKOTONDRAZAFY, Représentante de l'ONU

Merci beaucoup, c'est bien noté.

Excellence, Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs, les membres du bureau permanent de l'Assemblée Nationale,

Honorables membres du parlement de Madagascar

Monsieur le Coordonnateur résident du SNU à Madagascar.

Mes chères collègues représentants résidents du SNU à Madagascar,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est un privilège pour nous de pouvoir présenter le rôle de l'ONU dans le développement de Madagascar et les accompagnements qui s'en suivent et je fais écho à la présentation de Monsieur le Coordonnateur résident dans le sens où nos contributions rejoignent particulièrement le volet économique et la priorité stratégique n°3 du nouveau cadre de coopération des Nations Unies qui est en train de finaliser et, si vous permettez Madame la Présidente, je demanderai à ma collègue Olivier CABALLADE de partager son écran. Je ne vais pas prendre plus de 10 minutes de votre temps. Olivier.

Si mon ami Olivier ne peut pas partager l'écran, je veux partager le mien.

Voilà.

Aujourd'hui, comme Madame la Présidente l'a dit, nous allons parler durant la journée des parlementaires la réalisation de la priorisation de l'industrialisation et particulièrement de l'ODD n°9 qui concerne donc l'industrialisation.

Pour rappel, l'ONUDI est une agence spécialisée des Nations Unies qui a pour mandat de promouvoir et d'accélérer un développement industriel inclusif et durable, ainsi que la croissance économique et accompagne donc les Etats membres à accélérer l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable n°9 particulièrement, c'est-à-dire de bâtir une infrastructure résiliente, de promouvoir une industrialisation durable qui profitent à tous et surtout d'encourager l'innovation. Trait particulièrement donc à Madagascar, nos accompagnements l'Etat dans la mise en œuvre de son agenda de développement industriel à travers un programme pays qui a été signé en Novembre 2019 et qui se focalise sur l'agro-industrie, la chaîne de valeur, l'entrepreneuriat, l'énergie renouvelable, de l'environnement, de l'industrialisation régionale, du parc industriel, et surtout le développement institutionnel.

Trait particulièrement sur cette industrialisation régionale, sachez que les thématiques et domaines d'intervention de l'ONUDI concernerait la création de prospérité partagée, l'assimilation de la compétitivité économique, la sauvegarde de l'environnement et surtout le renforcement des institutions et des connaissances et particulièrement aussi, vu le contexte de la pandémie actuel, nous accompagnons les Etats membres à préparer à contenir c'est-à-dire à fournir des réponses immédiates à la pandémie et surtout aider à l'atténuation de ces impacts; nous appuyons les petites et moyennes entreprises à trouver des solutions innovantes et durables et à augmenter leurs résiliences; afin qu'elles puissent répondre au mieux et s'adapter au contexte actuel et enfin nous appuyons les initiatives de récupération, de transformation, pour que ces acteurs puissent avancer vers une économie plus résiliente et d'atteindre ce que mes collègues ont dit tout à l'heure de construire en mieux.

Alors, à Madagascar, comme vous le savez tous, Excellences, et honorables membres du Bureau Permanent, l'industrialisation est un engagement au très haut niveau depuis l'avènement de cette administration, dans la mesure où elle se retrouve dans le Velirano n°7 et dans les priorités pour l'émergence du pays tel inscrit dans la Politique Générale de l'Etat et dans le Plan Emergence de Madagascar.

C'est aussi important de mentionner que le Président de la République de Madagascar a rejoint le cercle des huit présidents d'Afrique qui a été sacré et qui se sont engagés à être des champions Africains de l'industrialisation, étant donné que nous sommes dans la décennie de l'industrialisation de l'Afrique et a fait de l'industrialisation régionale donc l'une de ses priorités.

Le Ministère de l'industrie et du Commerce et de l'artisanat a choisi particulièrement l'approche «One District, One Factory» pour créer des richesses, de la valeur ajoutée, diminuer l'importation et accroître plus l'exportation, améliorer l'accès des produits malagasy au marché et créer de l'emploi et des opportunités économiques dans la région surtout.

Encore une fois cette démarche vise à reconstruire en mieux et surtout à ne laisser personne de côté et c'est là le rôle très important de votre institution, Excellence Madame la Présidente, notamment le rôle, les contributions qui sont attendus des parlementaires et ainsi en lien avec ceux que mes collègues ont dit tout à l'heure, au Velirano numéro 12 qui est de créer des pôles de développement spécialisés; impliquer les territoires en leur

développement et favoriser entre les régions, les districts, et les communes, une coopération fructueuse.

Alors, dans le cadre donc de cette industrialisation régionale pour créer de l'emploi et des richesses pour que la région ne soit pas en retard par rapport au plan et à l'agenda de développement actuel, nous nous attendons et nous sollicitons la contribution des parlementaires pour promouvoir et faciliter cette démarche d'industrialisation régionale et ce auprès de tous les acteurs de toutes les parties prenantes concernées et à tous les niveaux possibles de par votre proximité avec les communautés de bases et les autorités dans les régions.

Ensuite, assurer un cadre légal favorable à cette démarche notamment sur tout ce qui est aspect foncier; préparer et identifier le terrain en appui, en collaboration, avec les autorités locales et décentralisées; maintenir aussi un dialogue continu sur le processus et ce, avec les équipes des Ministères concernés, notamment le Ministère de l'Industrie et le Ministère de l'Agriculture, étant donné que pour Madagascar l'agro-industrie reste une priorité; participer activement à l'élaboration, la mise en œuvre, et surtout l'évaluation des stratégies et des politiques industrielles. Nous disposons actuellement une politique industrielle justement qui mériterait à notre humble avis une évaluation et un regard de la part des parlementaires.

Enfin, nous sollicitons votre appui pour encourager et faciliter la coopération industrielle internationale pour que des ressources soient mobilisées, et pour que Madagascar puisse bénéficier de toutes les connaissances, les technologies disponibles et les compétences disponibles dans des plateformes déjà existantes au sein de l'ONUDI et surtout auprès des autres partenaires techniques et financiers.

Voilà, Excellence Madame la Présidente, le gros de mon intervention. Je vous remercie pour cette opportunité.

Madame RAZANAMHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Merci Madame Vola RAKOTONDRAZAFY pour votre intervention, et Monsieur Jude PADAYACHY, représentant de l'ONU-SIDA, Programme des Nations Unies sur le VIH-Sida, c'est votre tour de représenter les résultats.

Monsieur Jude PADAYACHY

Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,
Les membres du Bureau Permanent de l'Assemblée Nationale,
Honorables parlementaires,
Monsieur le Coordinateur résident,
Collègues, Chef d'Agence
Chers collègues,

Bonjour; ma présentation sera sur le spectrum. En fait, pourquoi j'ai décidé de présenter spectrum.

L'ONU-SIDA a pour objectif de mettre fin au Sida en 2030, et c'est pour cela qu'on travaille sur un processus 90.90.90.

Cela veut dire que 90% des personnes qui sont atteintes du sida doivent connaître leur statut; 90% qui connaissent leur statut doivent être sous traitement; 90% qui sont sous traitement doivent avoir un stage viral et qui ne pourraient pas transmettre le virus.

En fait, pour cela l'ONU-SIDA et lutte contre la pandémie de VIH/SIDA aux sponsors des agences des Nation Unies et à Madagascar on a une équipe conjointe pour la réponse au SIDA.

Pour mettre fin au Sida, il faut avoir des données. Maintenant, Spectrum est une façon de projection et d'estimation sur le VIH dans tous les pays. C'est un logiciel et un modèle qu'on a développé pendant les 30 ans passés et aussi on travaille avec l'OMS et l'Unicef au cours de cette projection.

Ce projet est mondial et à Madagascar on travaille étroitement avec le CNLS et le Ministère de la santé. C'est un exercice qu'on fait tous les ans pour avoir les données sur Madagascar pour avoir une réponse.

Maintenant avant de commencer, les données à Madagascar ne sont pas des données nécessairement fiables, alors, mais quand même le spectrum nous donne une idée ou nous sommes dans l'estimation du virus des gens qui sont atteints du SIDA, le VIH, et aussi une projection pour l'avenir.

Maintenant, pour le premier groupe que je vais présenter la tendance, on a estimé qu'à Madagascar pendant les derniers 10 ans, il y a quand même augmentation du SIDA à travers cette estimation, mais beaucoup de gens, qui ont atteint le SIDA, ne connaissent pas qu'ils ont le SIDA.

Pourquoi? Parce qu'on est atteint du SIDA, il pourrait avoir 5 ans jusqu'à 10 ans sans se manifester, alors que pendant ce moment-là on peut toujours transmettre le SIDA. On estime qu'à Madagascar il y a environ 55 milles personnes qui sont atteintes.

Quand on regarde aussi le pourcentage des adultes 15 à 64 ans, le taux n'est pas élevé, moins de 0.4%.

Avec le travail qu'on a fait sur Madagascar, l'indication nous donne que cela n'augmente pas tant qu'auparavant.

La prochaine, c'est l'infection. C'est là qu'on a beaucoup de souci, parce que dans les derniers 10 ans par exemple, on a vu que les nouvelles infections ont augmenté de 181% presque 200% d'augmentation de nouvelles infections, et on a vu qu'il y a une augmentation de décès liées au SIDA à Madagascar.

Qu'on pensez-vous qu'auparavant? Dans les Nations Unies, l'ONU-Sida est une agence de secrétariat et différentes agences qu'on appelle parmi nous les répartitions des tâches.

Dans ce groupe d'équipe conjointe, il y a par exemple, le PNUD qui s'occupe de la gouvernance et le Droit de l'Homme. Il y a l'UNICEF, responsable de transmission mère-enfant.

L'UNICEF est responsable de tout ce qui est médical inclus les traitements

A Madagascar, il y a quelques années, on a vu que par exemple, le PTME était très bas. Le PTME, c'est la prévention de transmission mère-enfant. Maintenant avec l'appui et la collaboration avec le Ministère de la Santé et tout cela, on a vu qu'on a fait quand même certain progrès dans les PTME. Auparavant c'était 5%, maintenant c'est presque 40%.

De temps en temps, on fait des enquêtes sur la santé et aussi des enquêtes sur la prévalence; c'est une enquête de comportement qu'on a fait en 2012 et en 2016. On a vu que surtout parmi la population des hommes qui ont des rapports sexuels parmi les

hommes, le taux de prévalence du VIH est très élevé, presque 15%. Il n'a pas beaucoup changé entre 2012 et 2016.

Parmi les injecteurs de drogue, entre 7% et 8%, mais surtout parmi les professionnels de sexe, les travailleuses de sexe, on a eu une augmentation de 1,3% à 5,6%. Je pense que c'est assez important.

En 2017, on a fait un exercice avec le CNLS pour voir le mode de transmission. On a vu que la plupart des personnes qui ont pris la transmission est parmi la population des hommes qui ont eu un rapport sexuel parmi les hommes. Mais le deuxième parmi les hommes stables hétérosexuels est de 10%, c'est le client des travailleuses de sexe; 9% c'est parmi les rapports occasionnels, hétérosexuel.

Alors on a vu que presque 51% de nouvelle transmission est parmi la population clé, les hommes qui ont les rapports sexuels avec des hommes, les professionnels de sexe, les travailleuses de sexe, mais aussi environ 47% parmi une population hétérosexuelle qui n'est pas de la population clé, vulnérable, mais une population passerelle.

La proposition qu'on a fait, avec cette croissance d'infection, parce qu'à Madagascar, les épidémies dans les différents cités, villes et régions sont différents. L'épidémie à Majunga, par exemple, n'est pas la même épidémie qu'à Toliara et à Toamasina; alors il faut avoir ces données sur cette région parce qu'il y a dans certaines villes; nous pensons qu'avec les données qu'on a fait, cela pourrait avoir une croissance exponentielle et on a besoin de tous les engagements de tout le monde pour mettre fin le SIDA comme un objectif non négligeable pour la santé publique.

Autre chose importante, c'est qu'on doit lutter contre la discrimination, la stigmatisation, parce que c'est surtout la population clé qui a atteint le SIDA et se cache quelque part. Il ne faut pas qu'il se cache. On doit les soutenir et leur donner les traitements pour qu'ils aient une vie positive.

On a besoin des efforts coordonnés pour la couverture de la santé pour combattre le Sida et on doit aussi se protéger contre le Covid à Madagascar.

Les populations clés à Madagascar, ce sont les populations les plus exposées et c'est pourquoi, l'ONU SIDA a fait avec les collègues de l'ONU, a lancé ce programme. Par exemple on a négocié avec Arbi en Afrique du Sud. Arbi, est une organisation qui se spécialise dans la fabrication des préservatifs durex et nous donne des provisions pour assister ces populations clés.

On a eu des gels désinfectants, des savons, eau de javel, mais aussi les caches bouches. On a partagé avec 90 ONG dans toutes les 22 régions avec la PNUD, la CNLS, et le PLS. On a travaillé aussi, on a fait un plaidoyer avec l'Union Africaine pour le projet pact. C'est un projet qui est toujours en pilote, et on a fait que Madagascar soit inclu dans ce projet pilote. Cela vient de démarrer, c'est un appui aux ONG pendant cette période de covid pour qu'ils soient à l'abri, et en fait, on a démarré cette pilote à Majunga le mois passé. Si cela marche, on va aussi vers les villes comme Toamasina, Tuléar et les autres. On a aussi fait un plaidoyer avec Solidarité-Femme. Solidarité-Femme est un fonds de l'ONU-SIDA à Genève, c'est une société internationale et aussi ONG qui sont parrains des populations clés qu'on va démarrer bientôt. On a déjà une pilote sur Toamasina, Majunga, avec les ONG.

Le projet des Nations Unies est la descente sur terrain et les photos que je vous transmets ici, on a fait la descente sur terrain. On a vu les gens en réunion avec wvih.

A gauche cette réunion qu'on a eue avec certains de wvih. Cette descente était importante parce qu'on peut voir les soucis de ces gens. Je me souviens, on a fait une descente sur Mahajanga il y a deux ans, on a constaté que certains porteurs de VIH, parmi les tireurs de pousse-pousse, ne prennent pas leur médicament.

Alors comme je vous ai dit, on a cette équipe, on était à Majunga, on a une équipe des Nations Unies à discuter sur cela et on a reprogrammé notre travail, notre programme, pour que le PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIALE, la FAO, soutiennent certains tireurs de pousse-pousse pour qu'au moins il faudrait quelque chose pour leur estomac avant de travailler et prendre le médicament.

La photo à droite est une photo de famille. Une famille composée d'une petite fille de cinq ans et de ses parents qui sont tous atteints du SIDA et celui-la aussi, la photo était prise à l'hôpital quatre jours avant sa mort.

Chers collègues, à Madagascar il y a mort du SIDA, alors c'est le travail qu'on va faire ensemble. La lutte pour que Madagascar soit, la lutte continue pour Madagascar sans SIDA.

Merci beaucoup.

Madame RAZANAMHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Nous remercions Monsieur le représentant de l'ONU-Sida. Maintenant, on va écouter le Professeur RABESIRANANA Naivo, représentant de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), il nous parlera du droit au développement énergétique suffisance stable et durable.

On vous donne la parole, Professeur RABESIRANANA Naivo.

Monsieur RABESIRANANA Naivo, membre du Bureau National de l'AIEA à Madagascar

Madame la Présidente, merci de m'avoir donné la parole.

Je vais essayer de partager d'abord l'écran.

Honorables Députés de Madagascar,

Chers collègues du SNU,

C'est un plaisir pour moi de présenter aujourd'hui cette présentation sur le droit à une énergie suffisante et stable pour un développement durable, en tant que porte-parole du Bureau National de l'AIEA à Madagascar.

Donc chers collègues du SNU, permettez-moi de parler en Malagasy à nos honorables Députés.

Andriamatoa sy Ramatoa Solombavambahoakan'i Madagasikara hajaina.

Ny resaka atao androany dia mikasika ny zo fananana angovo ampy sy mari-toerana ho amin'ny fampandrosoana maharitra sy lovainjafy eto Madagasikara sy ny vahaolana azo atao amin'izany.

Ny zavatra hasehoko eto dia mizara dimy na enina.

Inona izany filàna amin'ny angovo raha eto Madagasikara no resahana?

Inona no zava-misy eto Madagasikara sy etỳ amin'ny faritra ary ny amin'ny sehatra iraisam-pirenena?

Inona no safidy amin'ny resaka angovo sy ny fepetra sy tanjak'izany safidy izany? Mikasika ny vahaolana nokleary indrindra no hohazavaiko eto. Raha misafidy izany isika dia inona no dingana arahana amin'ny fametrahana azy.

Maromaro ny filàna amin'ny resaka angovo. Voalohany ny filàn'ny vahoaka. Efa mahazatra antsika io. Raha ny ao antokantrano dia ny resaka jiro sy ny zavatra rehetra ao, ny manodidina ny tanàna sy ny tanàn-dehibe.

Faharoa, ny famatsiana angovo ho an'ny orinasa. Misy karazany maromaro ny orinasa: ny orinasa "agro-industrielle", ny orinasa momba ny resaka "mine", ny orinasa famadihana ny rano masira ho lasa rano azo sotroina.

Misy karazany anankiray mila eritreretina raha hanao fampandrosoana maharitra sy lovainjafy isika dia ny resaka fifamoivoizana izany, satria io no anisan'ny mila angovo betsaka tokoa na ny lamasinina izany na ny fiarakodia. Amin'izao isika dia miresaka "télépherique", "tramway". Tsy maintsy mieritreritra ny loharanon'angovo hanomanana ireny zavatra ireny isika.

Inona no zava-misy eto Madagasikara sy amin'ny faritra manodidina antsika. Ny faritra manodidina antsika no ifaninanantsika amin'ny resaka ekonomika, amin'ny resaka fizahantany sns...

Raha alahatra ny manodidina antsika dia any amin'ny faha fitopolo any no misy an'i Afrika Atsimo, manaraka i "Seychelles", "Maurice", "Maroc", "Mozambique" ary "Kenya". I Madagasikara dia faha-201 amin'ny firenena 217 maneran-tany.

Raha jerentsika ny vokatry, i Afrika Atsimo dia mamokatra "26 000 Megawatt", tanjaka "électrique". I "Seychelles" no faha-40 kanefa tsy maintsy ampitahaintsika amin'ny isan'ny vahoaka io, hitantsika fa ambony ihany ny toerana misy azy. Tahak'izay koa ny rehetra. Raha i "Kenya" manokana dia mamokatra "1 000 Megawatt" eo ho eo. Rehefa jerena i Madagasikara, eo amin'ny "173 Megawatt", izay fantatsika ny mahatonga izany ho ambany tokoa. Iainantsika ny "délestage" sy ny tsy fahampian'ny herin'aratra eto Madagasikara. Izany hoe, lavitra dia lavitra no misy antsika raha miohatra amin'ireo firenena manodidina antsika. Raha manana eritreritra ity firenena ity ny hifaninana amin'ireo firenena manodidina antsika ireo dia tokony hampitomboina hatrany amin'ny "2 000 Megawatt" ka hatramin'ny "10 000 Megawatt" ny famokarana "électrique" eto Madagasikara. Izany hoe, ampitomboina 10 ka hatramin'ny 50 heny ny famokarana "électrique" eto Madagasikara. Hitantsika fa mila ezaka be izany zavatra izany raha ohatra manana vina hametraka ity firenena ity hitovy amin'ny manodidina antsika fotsiny aloha isika.

Mipetraka ny fanontaniana amin'izay fotoana izay hoe: aiza no toeran'ny angovo nokleary amin'izany famahana olana eto Madagasikara izany.

Raha amin'ny sehatra iraisam-pirenena no jerena, ny angovo nokleary dia tsy zava-baovao akory, satria efa 60 taona no nampiasana azy ary raha ny vokatry faramparany, misy 441 ny "réacteur nucléaire" miasa eran'izao tontolo izao any amin'ny firenena miisa 35 ary mandray anjara amin'ny 11%-n'ny famokarana angovo "électrique" eran-tany izany angovo nokleary izany.

Ny zava-misy amin'izao fotoana izao, mitohy ihany ny fanamboarana "réacteur" amin'io angovo nokleary io. Eo amin'ny 72 eo ho eo no ampanamboarana amin'izao fotoana izao ary 160 izany no eo ampaminavinana amin'ny fanamboarana azy. Raha ny voalazan'ny "Agence

Internationale de l'Énergie", mbola hitombo 60% io famokarana angovo nokleary io mandrapahatongan'ny taona 2040.

Hitantsika amin'izany fa anisan'ny loharanon'angovo izay tsy azo tsinotsinoavina izy io.

Inona izany no safidy raha miresaka ny fifangaroan'ny loharan'angovo "mixte énergétique" isika. Inona no safidy misy.

Misy ny atao hoe "énergie fossile", izany hoe ireny "charbon" sy solitany ampiasaina ireny. Ny olana amin'izy ireny, mazava ho azy fa ny resaka "pollution", ny loto avoakany ary indrindra ny famoahana entona izay mahatonga ny fiovan'ny toetr'andro, ny "gaz à effet de serre" na ny "gaz carbonique". Resahana tokoa amin'izao fotoana izao ny fampihenana azy ireo.

Ny "centrale hydroélectrique" izay ananantsika tokoa ny loharanony kanefa ny zava-misy dia korontanin'ny fiovaovan'ny toetr'andro ihany koa izy io, toy ny haintany sy ny fihenana'ny rotsak'orana. Iarahantsika miaina izany satria maro ny renirano eto Madagasikara no mihena ny fikorianany, mba tsy hiresahantsika fotsiny, ohatra ny ao Andekaleka.

Raha tamin'ny voalohany, "100 Megawatt" no noeritretina taminy; amin'izao fotoana izao tsy mahavokatra afa-tsy "50 Megawatt" fotsiny. Anisan'ny mahatonga izany ny tsy fahampian'ny rano izay mikoriana ao amin'ny renirano.

Ny "centrale éolienne" izany hoe avy amin'ny rivotra. Miteraka "pollution" ihany koa izy io na ny atao hoe "pollution visuelle" aza satria rehefa mipetraka izany, lasa ratsy be ny sary hita.

Resaka "pollution sonore", misy feo, miankina amin'ny fiovaovan'ny toetr'andro ihany koa izy io satria fantatsika fa ny rivotra dia arakaraky ny toetr'andro. Indraindray izy io misy, indraindray tsy misy. Indraindray izy mahazo rehefa tonga ny rivodoza ary izany no mahatonga ny hoe tsy marin-toerana tsara ny famokarana azy fa miaka-midina.

Ny "centrale solaire" avy amin'ny masoandro izay resahana dia resahana amin'izao fotoana izao. Miteraka "pollution visuelle" ihany koa izy io ary mameno toerana dia mameno toerana satria amina hekitara raha ohatra ka ho tena ho trandrahana.

Ny anankiray, ny "biomasse" avy amin'ireny fakofako ireny. Anisan'ny misy fiantraikany be amin'ny tontolo iainana koa io. Mazava ho azy fa miteraka setroka, miteraka "gaz à effet de serre" koa izy ireny.

Ny zavatra azo resahina, raha ohatra "centrale thermique" dia mandray anjara betsaka amin'ny fiovaovan'ny toetr'andro ary ny "énergie renouvelable" dia misy olana maromaro koa satria tsy marin-toerana izy ary iharan'ny fiovaovan'ny toetr'andro koa. Misy vahaolana iray amin'izay fotoana izay ny angovo nokleary.

Inona no tombotsoa azo avy aminy.

Loharanon'angovo izay tsy misy "carbone" izy io. Izany hoe ny "gaz à effet de serre". Tsy misy lafiratsiny araka ny noresahana teo eo amin'ny tontolo iainana izy.

Ny zavatra azo resahana koa, loharanon'angovo izay matanjaka izy ary marin-drano, marin-toerana, loharanon'angovo izay tena ilaina raha ohatra ka fampandrosoana ny orinasa no resahana.

Ny fahatelo manaraka izany, ny akora nokleary izay misy dia misy tokoa eto Madagasikara. Fantatsika ny fisian'ny "uranium" amin'ny faritra maromaro eto Madagasikara. Azontsika ampiasaina tokoa izany amin'io sehatra anankiray io voalaza ep ambony io.

Araka ny voalaza teo, izy koa dia afaka manohitra kokoa miohatra amin'ny angovo azo avy amin'ny rivotra sy avy amin'ny masoandro, raha ohatra ka ny resaka fiovaovan'ny toetr'andro no resahana satria tsy miankina amin'izany izy.

Ny “centrale nucléaire” dia afaka miasa. Rehefa miasa izy, mandritra ny 60 taona izy dia mamokatra foana.

Farany, misy ny atao hoe “réacteur modulaire de petite taille” izany hoe “centrale nucléaire” ihany izy, fa “modulaire”. Izany hoe kely ary moramora kokoa ny fametrahana azy.

Inona no atao hoe “petit réacteur modulaire” na amin'ny teny anglisy «small modular reactor» na SMR?

“Modulaire” izy, izany hoe ohatra ny “conteneur”. Tsy ny anankiray mahazatra antsika, ny fotodrafitrasa ngezabe satria izay no mahazatra antsika amin'ny resaka fotodrafitrasa nokleary. Tsy ny iray ngezabe izany hoe «module» izy fa ohatra ny “conteneur” izy dia ao no mihodina ny zavatra mikasika ny famokarana ny angovo rehetra.

Ilay izy koa kelikely satria eo amin'ny 10 ka hatramin'ny “100 megawatt” eo izany ny herin'aratra vokarin'ny ho an'ny “module” iray.

Raha fantatsika, raha ny “centrale” mahazatra antsika ireny dia any amin'ny 1000 na 2000 any ho any ny iray, izany hoe ambany dia ambany kanefa izany mitondra tombotsoa satria izany mba moramora izany ny fametrahana azy noho ireny “centrale classique” ireny.

Miaraka amin'izay, moramora koa ny famatsiam-bola azy ary azo atao miandalana satria “module” iray ka ampiana “module” iray, atao miandalana. Mifanaraka koa amin'ny zavatra izay mivoaka tsikelikely eo amin'izay fotoana izay ary ny ampiasana azy koa dia tsy amin'ny famokarana herin'aratra ihany, fa azo atao koa amin'ny famokarana hafanana izay ilain'ny orinasa na ilain'ny tanàna.

Zavatra azo eritreretina koa ny fanalana ny sira amin'ny ranomasina, mba ho azo sotroina ny rano avy eny amin'ny ranomasina, na hoe famokarana karazana “hydrogène” ohatra izay azo ampiasaina amin'ny famokarana hafa.

Io sary io dia maneho hoe inona izany hoe “réacteur modulaire” izany. Aza hadinoina fa zavatra kely dia kely izy satria zakan'ny “camion” anankiray izy; zakan'ny sambo kely anankiray izy; rehefa avy eo atambatambatra arakaraka ny filàna. Manaraka izany, raha ohatra ka mieritrertra an'izany isika, ahoana ny fomba fametrahana azy satria ny resaka nokleary dia zavatra tonga dia vidina fa tsy maintsy misy programa apetraka. Raha ohatra misy “phase” efatra izy. Isika miresaka izao dia “en phase” voalohany, izany hoe mbola miady hevitra izany isika, izany hoe azo atao ve ilay izy sa tsy azo atao; hanao ve isika sa tsy hanao. Rehefa tonga ny fotoana mahatapakevitra antsika fa hanao azy dia miditra any amin'ny “phase” faharoa, manao ny fanomanana, satria ny fametrahana azy dia tsy maintsy maromaro ny zavatra mikasika azy.

Voalohany, ny fametrahana ny lalàna rehetra manodidina azy sy ny fampiakarana ny fahaizamaon'ny teknisiana mikirakira izany zavatra izany.

Rehefa mipetraka izay rehetra izay dia tonga ny fotoana fanapahan-kevitra. Rehefa tonga ny fanapahan-kevitra, vonona ny manodidina rehetra dia alefa ny “Appel d’offres” hoe inona no hosafidiana.

Fanamboarana, “chantier” no “phase 3”.

Rehefa tapitra ny “phase 3” dia tonga ny “phase 4”, izay fampandehanana ny “centrale”. Ahoana no faharetan’izany “cycle” rehetra. Manomboka eo amin’ny 5 ka hatramin’ny 15 taona arakaraky ny fahavononan’ny firenena tsirairay.

Inona moa no hafatra fototra azo resahina mikasika izany? Misy efatra izy ireo.

Raha ohatra isika mieritreritra fampandrosoana maharitra eto Madagasikara dia tsy maintsy ampitomboina folo ka hatramin’ny dimampolo heny ny famokarana “électricité” eto amintsika.

Faharoa, tsy maintsy afangaro ny loharanon’angovo eto Madagasikara, izay ilay atao hoe “mixte énergétique”, satria misy tombotsoa, lafy ratsiny sy tsara izy rehetra io, fa rehefa mifangaro izy dia malefaka kokoa ny lafiratsiny tsirairay.

Fahatelo, raha araka ny fijerinay, ao anatin’io “mixte énergétique” io dia maro, tsy maintsy ao ny angovo nokleary, ny tombotsoa izay noresahana teo.

Fahaefatra, rehefa hisafidy io angovo nokleary io sy ny fotodrafitrasa dia ny “reacteur modulaire” no mahasarika kokoa sy azon’i Madagasikara eritreretina tsara ny fanaovana azy.

Izay sy izay, Tompokolahy sy Tompokovavy, fohy dia fohy iny, karazana fampidirana ihany ny zavatra azo resahana.

Misaotra, Tompoko.

Madame RAZANAMHASOA Christine Harijaona, Présidente de l’Assemblée Nationale

Nous remercions le Professeur RABESIRANANA pour son intervention.

L’avant dernier intervenant, ou l’avant dernière, Madame ou Monsieur Arduinaux Vachir Ilarya du Programme Alimentaire Mondiale. L’importance de la gestion des risques climatiques pour favoriser la résilience climatique des petits producteurs et présentation de l’étude sur le coût de la malnutrition 2016 à Madagascar et de leurs effets négatifs sur la santé, l’éducation et le développement durable, sont les objets de l’intervention.

La parole est à vous.

Madame/Monsieur Arduino Vachir Ilaria.

Monsieur Arduino Vachir Ilaria, représentant du Programme Alimentaire Mondiale

Excellence Madame la Présidente de l’Assemblée Nationale, Honorables Députés, Chers collègues et chers participants.

Nous représentons les travaux du Programme Alimentaire Mondiale.

Juste quelques mots d’introduction avant que mes collègues prennent la parole.

Nous sommes le Programme Alimentaire Mondiale de l’ONU, organisation qui est financée à travers les contributions volontaires des états, des secteurs privés, etc.

Nous sommes à Madagascar depuis 1968. Et depuis Juillet 2019, nous avons un nouveau plan stratégique à Madagascar portant sur la période de 2019-2024 et ce plan stratégique se décline en 5 objectifs.

- Le premier objectif stratégique est la réponse à la crise: S'assurer que les femmes, les enfants, les hommes affectés par la crise ont un accès à l'alimentation pour répondre à leurs besoins.
 - Le deuxième objectif stratégique est l'éducation où nous intervenons à travers la cantine scolaire.
 - Le troisième objectif stratégique est la nutrition pour lesquelles mes collègues vont donner beaucoup plus de qui est un problème crucial à Madagascar.
 - Le quatrième objectif stratégique est l'appui au ménage agricole pour améliorer leur production à travers différentes activités.
- Nous avons donc au cinquième objectif, l'appui au gouvernement et aux partenaires pour la préparation et la réponse à la crise.

La question de la sécurité alimentaire et de la nutrition est vraiment d'actualité d'où justement l'étude sur le coût de la faim qui a été réalisé à Madagascar en 2016 et dont le Docteur Jacques va donner plus de détails.

Le message ici est surtout de profiter de la présence de l'Assemblée Nationale et des Députés, une sorte de sensibilisation sur justement de la malnutrition dont le coût affecte la vie de la nation à savoir que si les enfants sont affectés par la malnutrition, cela a de la répercussion économique et sociale sur le long terme sur la vie de la nation.

Donc je vais laisser au Docteur Jacques la parole pour continuer et donner plus de détails.

Docteur JACQUES Représentant du PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIALE

Merci Monsieur le représentant de m'avoir donné la parole.

Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Coordonnateur résident du SNU,

Chers honorables parlementaires,

Chers collègues du SNU,

Je vous remercie de m'avoir cédé la parole pour présenter le coût de la faim à Madagascar.

Madagascar fait face à deux taux de malnutrition chronique très élevés à hauteur de 42% et classé au 10^{ème} rang mondial des pays le plus touchés par la malnutrition chronique ou le retard de croissance.

Dans le court terme, la malnutrition chronique rend les enfants plus vulnérables aux infections et les expose à un risque majeur de mourir de maladies courantes telles que la diarrhée ou le paludisme.

A long terme, la malnutrition chronique compromet le plein développement de la productivité d'un individu tout au long de sa vie.

Elle a également un impact sur l'économie du pays et se répercute sur les générations perpétuant un cycle intergénérationnel de pauvreté et de sous-développement.

La prévalence de la malnutrition aiguë à Madagascar est estimée à 6% c'est-à-dire à peu près 720000 enfants de moins de 5 ans par an.

50% des enfants souffrent également de malnutrition chronique, donc là on parle de double fardeau de la malnutrition, la malnutrition aiguë sur fond de malnutrition chronique, qui touche 50%, un enfant sur deux dans notre pays.

Dans le cadre national, il y a des poches où des taux de malnutrition aiguë présentent des taux dramatiques surtout dans la partie sud du pays.

Alors que la sécheresse présente une récurrence saisonnière à Madagascar, la situation d'urgence en 2021 est particulièrement aiguë et la plus grave depuis plusieurs années.

La plupart des districts du sud sont en situation d'urgence nutritionnelle. La malnutrition aiguë ayant presque doublée au cours des 4 derniers mois passant de 9% à 16%. La crise nutritionnelle continue à s'aggraver et continuera sur la même trajectoire d'aggravation dont l'absence d'augmentation des investissements.

Etude fait sur le coût de la faim est une initiative africaine à travers la Commission de l'Union Africaine et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) avec l'appui du Programme Alimentaire Mondiale de la Commission économique pour l'Amérique Latine et des Caraïbes. Elle est mise en œuvre dans plusieurs pays du continent de produire des données pour informer les principaux décideurs et le grand public sur les coûts économiques et sociaux de la malnutrition des enfants en Afrique.

Le Gouvernement de Madagascar sous le leadership de la Primature et de l'ONN a pris donc l'initiative de réaliser cette étude avec la contribution de plusieurs agences de la Nations Unies dont le PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIALE, l'UNICEF, le FAO, l'OMS, et l'Union Africaine.

Les principaux résultats montrent l'ampleur des effets négatifs de la sous nutrition des enfants à Madagascar dans le secteur de la santé, dans la productivité lorsqu'un enfant souffre d'une malnutrition, les conséquences négatives de cette maladie suivent pour le restant de la vie de ces enfants. A Madagascar, la malnutrition engendre une perte économique de 14,5% du PIB par an, soit environ de 1,5 milliard de dollar par an ; les effets cumulés du retard de croissance sur la productivité c'est à dire la capacité physique réduite, le niveau d'instruction plus faible et heure de travail perdue, du fait de la mortalité qui font perdre à Madagascar 12,8% de son PIB et constitue le plus lourd fardeau sur l'économie.

Les enfants sous-alimentés sont plus sensibles aux maladies récurrentes. Les enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisante pondérale sont affectés par l'anémie où le risque élevé des maladies récurrentes par rapport aux enfants convenablement alimentés. Plus de 4 millions de cas d'épisode de maladie d'enfant sont dû à la sous nutrition. 43,9 % de mortalité des enfants à Madagascar est associée à la sous nutrition.

Les enfants affectés par la sous nutrition risquent de souffrir la déficience cognitive et physique ce qui affectent la qualité de sa vie en tant qu'enfant, puis en tant qu'adulte au sein de la société.

Les élèves souffrant de retard de croissance en plus de la probabilité de redoubler une année scolaire, ce qui impactera le budget du ménage ou même d'abandonner l'école. Les enfants atteints de retard de croissance achèvent 1,6 année scolaire de moins que ceux qui n'ont pas souffert de malnutrition.

De manière globale, la charge annuelle de 1,5 million de dollars est en grande partie évitable par des interventions efficaces et à faibles coûts. Le document de plan d'investissement pour la nutrition propose ainsi un portfolio essentiel de nutrition qui inclut 14 interventions dont l'impact est fondé sur l'épreuve scientifique rigoureuse.

Le portfolio se focalise sur la période de 1000 jours qui vont du début de la grossesse jusqu'à que l'enfant atteigne les 24 mois d'âge c'est-à-dire l'âge de 2 ans. Cela à cause du fait que la malnutrition peut commencer dès la vie foetale et ce dégât est irréversible après 2 ans.

Le portfolio inclus 3 paquets essentiels. Le premier paquet est pour la population générale c'est-à-dire, inclus les interventions d'iodation universelle de sels, de certification des

aliments de grande consommation comme la farine ou de l'huile. Pour les femmes enceintes, le portfolio prend aussi un paquet sur la supplémentation des vitamines et des minéraux en complément des aliments riches en énergie, protéine, le déparasitage et incluant tous les préventions et traitement du paludisme. Cela inclue aussi pour les enfants, un paquet sur la promotion de bonne pratique d'allaitement maternelle, des aliments de complément, des fortifications alimentaires et aussi le traitement et prévention des maladies comme la diarrhée.

S'il est mis en œuvre, le portfolio à grande échelle, c'est-à-dire à 90% de couverture, peut réduire la malnutrition à plus du tiers. Cet investissement peut aussi réduire le coût économique de la malnutrition de 40% et générera en retour 2 milliards de dollars sur l'investissement. C'est-à-dire 1 dollar investi pour 5 dollars gagnés.

La magnitude du coût socio-économique de la sous nutrition indique dans l'urgence Madagascar et a mobilisé plus d'effort pour réduire de manière significative le niveau et l'effet de cette sous nutrition. Pour cela, il est nécessaire d'assurer un engagement national afin de réduire la sous nutrition. Cet effort a été déjà constaté, actuellement. Pour renforcer l'environnement politique et programmatique, l'élaboration des nouveaux plans d'action pour la nutrition constitue une opportunité de renforcement de cadre politique.

Enfin, il faut soutenir la communication et le plaidoyer en faveur de la nutrition auprès du gouvernement et de partenaire de développement.

Ainsi, Madame la Présidente,
Chers parlementaires et honorables assistances des Nations Unies,
Je vous remercie de votre attention sur l'importance de l'investissement sur la sous nutrition pour avoir un avenir de développement du pays.

Madame RAZANAMAHASOA Christine, Présidente de l'Assemblée Nationale

Nous remercions le représentant du Programme Alimentaire Mondiale.
Dernière intervenant, le représentant du FAO. Vous avez 10 minutes.

Monsieur SEM Mbuli Charles BOLIKO, Représentant de la FAO

Excellence, Madame la présidente de l'Assemblée Nationale de Madagascar. Honorables parlementaires de Madagascar,
Chers collègues du SNU à Madagascar et chers participants.
Au nom du Directeur général de l'Organisation des nations unies, j'ai le plaisir de vous faire part de nos chaleureuses salutations et de tous les remerciements, pour avoir dédié cette session à des sujets qui ont d'importances capitaux pour le développement de Madagascar. Je remercie aussi mes collègues du SNU et particulièrement le Coordonnateur résident pour cette initiative de renforcer la collaboration avec le parlementaire.

Parmi les 17 objectifs de développement durable, l'élimination de la pauvreté, la faim zéro, la santé et le bien être, sont au premier plan. Atteindre l'objectif faim zéro, n'est pas juste attaquer au problème de la faim mais aussi prendre soin de l'environnement et nourrir les

personnes grâce à des aliments de qualité nutritionnelle et sain répondant aux besoins de l'organisme humain.

C'est d'ailleurs pour cela que la FAO annonçait l'appel en action à tous les secteurs, afin que la population puisse bénéficier d'une nourriture saine et durable.

Nous avons assisté, cette dernière année, à une transformation profonde de notre alimentation et de nos habitudes alimentaires. La malnutrition chronique est le principal facteur du risque de mortalité à travers le monde, qu'il s'agisse de carence ou d'excès à l'origine de maladie non transmissible. Notamment les maladies cardiovasculaires, le diabète et certain type de cancer. Ces maladies sont classées aux cinquièmes rangs de la cause de décès dans le monde et grèvent lourdement le budget de santé.

En 2017, Madagascar a établi l'alliance parlementaire malagasy pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agit d'une action pionnier en Afrique.

Faisant suite à la requête des parlements de Madagascar, la FAO s'appuie sur cette alliance dans les cadres de différente démarche visant à identifier ces interventions stratégiques à travers la séance d'information pour la question de sécurité alimentaire et de gouvernance alimentaire. Des diverses formations, des concertations avec le pouvoir exécutif et des échanges au niveau international ont été effectués.

La FAO félicite les pays membres pour cette initiative importante et encourage le renforcement des actions de cette alliance, pour améliorer l'environnement législatif et politique propice à l'avancement de sécurité alimentaire et des résultats nutritionnels optimaux pour la population malagasy à travers un cadre stratégique concret sur la production, la commercialisation et la consommation durable sensible à la nutrition. Cette alliance est une vocation multisectorielle et ne concerne donc pas uniquement le secteur de la production alimentaire mais tous les systèmes alimentaires incluant une multitude d'acteurs dans le secteur du transport, des finances, de la communication, de la recherche de l'éducation et tant d'autres.

L'alliance doit renforcer ses interventions en faveur de la promotion politique afin d'améliorer la sécurité alimentaire, de l'identification des mesures législatives pour assurer le droit à l'alimentation pour tous, de la sensibilisation et la mobilisation à tous les niveaux, à toutes les redevabilités envers la population en matière de sécurité alimentaire.

Honorables, nous parlons aujourd'hui des objectifs de développement durable (ODD).

Permettez que je fasse un petit pas en arrière, pour parler des objectifs du millénaire pour le développement. 08 objectifs avaient été conçus et adoptés par tous les pays du Système des Nations Unies pour aider les pays en voie de développement à s'en sortir.

Le premier objectif était de réduire de moitié la proportion des personnes souffrant de la pauvreté et de faim à travers le monde. La faim est bien là. Et je vais mentionner ici, à votre intention, l'exemple de l'Amérique Latine, qui est le premier continent avoir atteint cet objectif. Cet objectif consistait à réduire la proportion de la personne souffrant de la faim de moitié.

Et comment cela a été possible ? Essentiellement grâce à l'intervention et à l'implication des parlementaires, qui ont inscrits dans la loi le droit à l'alimentation. Par cette loi, le gouvernement a alloué suffisamment des ressources pour l'alimentation afin de combattre la faim. Grâce à de telles actions, ce continent a réussi à s'en sortir.

Comme vous le constatez, les parlementaires constituent des leaders, ayant des opinions prépondérantes. Ils peuvent transformer positivement leurs électeurs. Ils peuvent promouvoir le développement à la base pour la réalisation progressive et adéquate du droit à l'alimentation.

C'est un rôle fondamental dans le développement de tous les pays. C'est donc votre devoir. Vous le saviez certainement, de vous impliquer dans cette question «alimentation saine et durable».

Vous jouez aussi un rôle essentiel aux côtés du gouvernement, la société civile, du secteur privé et des partenaires de développement. Les parlementaires ont le pouvoir de décision, des allocations budgétaires et d'utilisation de fonds publiques. Ils peuvent donc faire une vraie différence. Le droit à la nourriture est un droit humain inhérent et nous avons le moyen de mettre fin à la faim.

L'Etat a l'obligation de réaliser le droit à l'alimentation mais pour le cas de Madagascar, ce droit n'est pas encore explicite dans la Constitution du pays. Le respect de droit de l'homme doit être au cœur des interventions des parlementaires au feu de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Nous savons aussi que le manque de produit pour nourrir les Malagasy dans le sud du pays est au bord de la catastrophe. L'amélioration de la nutrition exige ainsi des efforts collectifs. Il faut des lois bien conçues pour améliorer le système alimentaire et garantir des régimes alimentaires simples pour la population.

Il faut aussi des budgets publics adéquats et de cadre juridique solide pour consolider les progrès. Il a été démontré que les améliorations en matière de sécurité alimentaire nutritionnelle, notamment sur la page de la concrétisation progressive de droit à l'alimentation, sont principalement au cadre de la législation. C'est là que le rôle des parlementaires devient fondamental.

En matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, les parlementaires sont des dépositaires essentielles. Ils sont des partenaires incontournables pour étudier la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les parlements doivent aussi surveiller les actions du pouvoir public et réformer le système alimentaire. Ce reforme du système alimentaire doit être accompagné d'une éducation nutritionnelle pour permettre au consommateur de faire des choix alimentaires.

En outre, la FAO soutient le gouvernement et le partenaire de développement avec l'analyse, la conception et l'évaluation complète des politiques alimentaires. En cette année, mois de septembre, le Secrétaire Général des Nations Unies convie les nations à un sommet sur les systèmes alimentaires.

L'objectif de cet inter-sommet est d'aboutir à un système alimentaire inclusif résilient et surtout durable. Chaque pays organisera avant ce sommet des concertations citoyennes en vue de connecter les ressentis, les recommandations et les efforts nécessaires en faveur de l'amélioration des systèmes alimentaires face au contexte climatique et pandémique que nous connaissons tous.

Madagascar est actuellement en plein préparatif de cette concertation et les initiatives publiques ou indépendantes qui peuvent enrichir la position du pays sont fortement encouragées.

Le rapport du pays doit être prêt au mois de juillet en vue de sa présentation au sommet.

Dans les systèmes alimentaires, tels qu'ils sont, sont structurés de la production agricole à la transformation et à la vente. La réglementation associée ne garantit pas donc la qualité alimentaire nutritionnelle pour les consommateurs et met en péril le système de production alimentaire local.

L'intensification de la production vivrière et le changement climatique sont en train de provoquer une perte rapide de la diversité.

Honorables parlementaires, vos réflexions sont sollicitées dans le cadre de ces échanges pour mettre en exergue les problématiques réelles et le traitement de questions de fonds pour induire des changements positifs, surtout en termes de bonne gouvernance.

Honorables, la FAO souhaite renforcer sa collaboration avec les parlementaires. Elle souhaite aussi soutenir son engagement dans la promotion et la promulgation des mesures législatives ou autres, visant à régler les questions relatives de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'organisation est prête à vous fournir les informations nécessaires et mettre à votre disposition un espace dédié à l'échange de point de vue sur la question relative à la sécurité alimentaire.

Nous avons le devoir, honorables parlementaires, d'initier ensemble des transformations significatives dans les approches de développement et votre contribution est absolument essentielle.

Votre rôle est inévitablement une pièce maîtresse du puzzle. La FAO reste à vos côtés pour soutenir tous vos efforts dans ce sens.

Misaotra Tompokolahy,
Misaotra Tompokovavy.

Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale
Misaotra Tompoko.

Nous remercions, Monsieur SEM Mbuli Charles BOLIKO, pour son intervention.

Nous remercions également les représentants de chaque agence pour leur exposé.

Maintenant, je donne la parole aux députés qui veulent poser des questions ou faire des observations ou des remarques concernant les représentations de chaque agence.

Honorables députés, à vous la parole.

Tiako ny manamarika eto, ho antsika Solombavambahoaka handray fitenenana fa hataontsika amin'ny fitenim-pirenantsika ny fandraisam-pitenenana. Efa miomana amin'izany ny ao amin'ny Sekretera Jeneraly amin'ny fandikana teny.

Manangan-tànana isika izay handray fitenenana.

Monsieur le député Guillaume, à vous la parole.

Andriamatoa RAVELOSON Guillaume Narindrasana

Misaotra betsaka, Ramatoa Filoha, nanome ny fitenenana.

Miarahaba antsika rehetra,

Ianareo eny amin'ny «perçhoir»,

Ianareo mpikambana ao amin'ny Birao Maharitra ary ny Solombavambahoaka namana.

Ny fanamarihana voalohany dia miantefa any amin'ny FIDA sy ny Programme Alimentaire Mondiale. Fantatra ny ezaka ataonareo mikasika ny ady amin'ny tsy fanjarian-tsakafo eto Madagasikara kanefa manamarika ny tenako fa atỳ amin'ny Distrikan'i Fianarantsoa, na eo aza ny programa atao momba ny ady amin'ny tsifanjarian-tsakafo, mametraka izahay ny tokony hisian'ny «laboratoire d'analyse» ho an'ireo «produit nécessaire» na PPN mba ahafahantsika mijery ny kalitaon'ny vokatra.

Faharoa manarak'izay, ny tokony hametrahana «laboratoire» hijery ny tany mba ahafahana manatsara ny kalitaon'ny vokatra.

Fahatelo farany, ny ady atao amin'ny "Covid-19". Fantatra fa ny "diabétique" sy ny olona misy "tension" dia anisany tena marefo ary maro ny vahoaka Malagasy no voan'izany aretina izany, ka tokony hampidirina ao anaty fandalinana ny fahazaran'ny Malagasy misakafo izany. Raha hamokatra sy hanatsara vokatra isika kanefa tsy misy ny «laboratoire de référence» mamantatra ny kalitaon'ireo vokatra izay hohanina andavan'andro dia ho sasa-poana ihany isika.

Manarak'izany, ampitaina amin'ny OMS fa ny fampiasana fanafody dia tsy lavorary eto Madagasikara. Efa napetraka ny programa hanavahana ny «antibiotique» sy ny fanafody ampiasaina isaky ny karazana hopitaly. Tokony hitokana ny karazam-panafody ampiasain'ny CSB, ny CHDD ary indrindra any amin'ny «centre de référence». Tokony ho sarotiny koa isika amin'ny famoahana fanafody eny amin'ny farmasia satria raha ampiasain'ny olona daholo ny karazana fanafody, hisy fiantraikany amin'ny toe-pahasalamany izany.

Ramatoa FILOHA

Azafady, Andriamatoa Solombavambahoaka, fa tsy maharaka ny mpandika teny. Omeo fotoana kely izy handikany teny isaky ny hivadika hevitra hafa.

Misaotra Tompoko.

Monsieur RAVELOSON Guillaume Narindrasana

Je peux parler en français.

Je m'adresse au FIDA et au PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIALE, ici à Madagascar. Il y a beaucoup d'efforts sur la lutte contre la malnutrition. Malgré tous ces efforts, le taux de la malnutrition dans la Région Haute-Matsiatra augmente toujours. Dans cette région, il n'y a pas de laboratoire de référence pour vérifier la qualité nutritionnelle des paysans et les PPN au niveau de marché. Donc, la qualité de sol de production n'est pas contrôlée. Ce défaut de laboratoire dans le sud est donc un grand problème.

Les premières victimes du Covid-19 sont les gens diabétiques et ceux en hypertension artérielle. Donc, il faut faire une étude concernant l'état nutritionnelle à Madagascar. Il faut observer l'habitude alimentaire et le mode de vie des Malagasy.

Deuxièmement, concernant le SIDA à Madagascar. Avant, les ONU faisaient des sensibilisations de masse parce qu'il y a de nouvelle génération des jeunes. Or, la sensibilisation des jeunes à partir de 12 ans jusqu'à 25 ans ne se voit plus. La dernière sensibilisation concernant le cas des VIH Sida remonte à 10 ans. Il faut alors faire une compagne de sensibilisation des jeunes pour lutter contre le SIDA.

Merci beaucoup, Madame la présidente.

Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Merci, Monsieur le Député RAVELOSON Guillaume Narindrasana, élu à Fianarantsoa I.

Angatahana ireo Solombavambahoaka mandray fitenenana mba hilaza ny anarany sy ny Distrika nahavoafidy azy.

Mandray fitenenana manaraka, Andriamatoa RANDRIANARIVELO Abel.

Azo apetraka, na amin'ny teny frantsay, na amin'ny teny gasy, ny fandraisam-pitenenana.

Raha teny malagasy, omena fotoana kely ny mpandika teny ahafahany manao ny fandikan-teny.

Monsieur RANDRIANARIVELO Abel

Merci, Madame la Présidente.

RANDRIANARIVELO Abel, député élu dans la circonscription d'Antanambao Manampotsy, région Antsinanana, province de Toamasina.

Madame la présidente, c'est un grand privilège pour moi de prendre la parole.

Monsieur le représentant des Nations Unies et Monsieur le Coordonnateur du projet-programme.

Ma question se focalise sur l'axe stratégique n°3 et n°4 du Système des Nations Unies. Plus précisément, sur la zone d'intervention des partenaires de Madagascar sur ces deux axes.

Mesdames et messieurs, est-il possible de restaurer équitablement la répartition du projet-programme à Madagascar. Ou bien l'adapter à la réalité existante sur l'île. Par exemple, les mauvais états des routes.

En effet, nous constatons que la part des régions suburbaines, victimes de la catastrophe, sont le plus favorisées par votre intervention. Or, il existe des régions enclavées dont le taux de pauvreté dans ces zones est élevé.

Comme indique l'indicateur du PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIALE, le Système des Nations Unies occupe une place importante et une partie pertinente dans la protection de l'environnement. A titre d'exemple, je prends le cas du District d'Antanambao Manapotsy, dans la région Antsinanana, province Toamasina. L'intervention du Système des Nations Unies est largement suscitée.

Merci, Madame la présidente.

Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Merci honorable, RANDRIANARIVELO Abel pour votre intervention.

Je donne, maintenant, la parole au député Jonhson.

RAZAFINDRIATSARA Jonhson Anatol

Merci, Madame la présidente.

RAZAFINDRIATSARA Jonhson Anatol, député élu dans la région Sud-Est de Madagascar.

Je remercie tous les intervenants.

Le district de Befotaka Atsimo est la plus touchée dans la région sud de Madagascar.

Juste une remarque pour les intervenants, votre intervention doit être équitable. Chez nous, il y a encore des régions enclavées.

Merci madame la Présidente,

Merci monsieur l'intervenant.

Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Députée MASY Goulamaly Marie Jeanne D'arc, à vous la parole.

Madame MASY Goulamaly Marie Jeanne D'arc

Misaotra, Ramatoa Filoha, nanome ny fitenenana.

Miarahaba ny mpisehatra rehetra amin'izao fivoriana izao.

Miala tsiny indrindra raha hataoko amin'ny teny malagasy ny fandraisam-pitenenako satria tiako ho henon'ny vahoaka malagasy rehetra ny zavatra tiako ambara.

Fanontaniana ny ahy, Ramatoa Filoha, no apetrako amin'ireo mpisehatra rehetra ao amin'ny Firenena Mikambana izay manatrika sy izay manao an'izao asa famolavolana natao teto Madagasikara izao.

Raha jerena ny zavatra rehetra novoizaina teo dia ny kere, ny fanambadian'ny ankizy tsy ampy taona, ny tsy fisian-drano ary ny fiovaovan'ny toetr'andro no tena nibahan-toerana. Ireo rehetra voalaza ireo dia hita any amin'ny faritra atsimo avokoa.

MASY Goulamaly Marie Jeanne D'arc no anarako. Solombavambahoakan'i Madagasikara voafidy tao Tsihombe, Faritra Androy, aho. Azo heverina fa tratran'ny kere sy haintany ary ny resaka valala ny faritra misy ahy.

Maniry ny hametraka fanontaniana aminareo firenena mikambana aho.

Fanontaniana voalohany, afa-po ve ianareo tamin'ny asa vita sy nosahaninareo satria raha jerena ny nasehonareo teo, efa samy nametraka ny asa vitany ny rehetra dia toa misy fivoarana mandeha any amin'ny tsaratsara kokoa. Afa-po ve ianareo tamin'ny asa vitanareo teto Madagasikara nandritra izay 50 taona izay?

Ramatoa RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'AN

Azafady kely «honorable» fa tsy maharaka ny mpandika teny. Omeo fotoana aloha izy handikany ny voalazanao teo. Aorian'izay, afaka manohy ny fanamarihana ianao.

Misaotra, tompoko.

Monsieur PHILIBERT, représentant de la FAO

Avec mon collègue de la FAO, nous étions récemment en visite, on a rencontré des femmes qui font le jardinage et une femme qui nous a dit: «grâce à votre appui j'ai pu réunir ma famille, j'ai pu acheter quatre chèvres».

Pour nous c'est le motif de la satisfaction. Mais c'est beaucoup, les besoins sont énormes. Nous devons travailler main dans la main encore.

La députée de Tsihombe, nous sommes justement à la recherche de toutes les bonnes volontés pour collaborer pour régler ces problèmes-là.

En même temps, Honorable Député de Tamatave, la question des interventions. Les interventions sont liées aux besoins spécifiques du moment, parce que quand on intervient dans le sud pour le kéré, c'est là- bas que cela se passe. D'abord, s'il y a dans d'autres parties du pays, par exemple si vous remarquerez, quand il y a les cyclones, nous sommes là-bas aussi pour intervenir.

Aujourd'hui l'intervention, en ce qui concerne la sécurité alimentaire, on est focalisé sur le sud car c'est là-bas que ça se passe. Ce n'est parce que c'est proche. Vous savez que quand je quitte ici pour aller là-bas, pour aller à un endroit qui s'appelle Ampanihy, de Toliary cela fait dix heures de route et donc ce n'est vraiment pas la proximité des lieux qui détermine l'intervention mais c'est là où il y a un problème crucial.

Je vous remercie.

Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'AN

Merci Monsieur Edraego, du PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIALE.

Et maintenant, Monsieur PHILIBERT de la FAO, va prendre la parole.

Monsieur PHILIBERT, représentant de la FAO.

Merci Excellence Madame la Présidente.

Honorables membres du Parlement.

Je vais répondre à la question de Madame Goulamaly de Tsihombe.

Est-ce que vous êtes satisfait de votre intervention?

Je rejoins la réponse de Monsieur le représentant du Directeur du PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIALE, que nous sommes satisfaits s'il y a des vies humaines qui ont été sauvées. Mais je fais une remarque que, la FAO, le SNU, ont toujours continué à appuyer le gouvernement à renforcer la capacité des institutions à intervenir et se coordonner jusqu'à ce que l'ODD n°2 concernant la lutte contre la malnutrition soit atteinte dans ces zones d'intervention donc on serait toujours non satisfait jusqu'à ce que l'ODD soit atteinte.

En réponse à la question de Monsieur Guillaume de Fianarantsoa il a parlé de laboratoire d'analyse de qualité de sol et puis de qualité des aliments, il faut remarquer que la FAO avait renforcé la capacité des laboratoires regroupés au sein du consortium des laboratoires d'analyse à Madagascar. Parmi ces laboratoires, il y a des laboratoires sur les pesticides, il y a des laboratoires de qualité et de contrôle de denrées alimentaires, il y a des laboratoires végétaux et d'analyse de la maladie végétale. Donc, Madagascar dispose déjà des laboratoires mais il faut les faire fonctionner normalement.

Pour les faire fonctionner normalement je crois que ces laboratoires sont tous au niveau des ministères donc il faut accroître les budgets des ministères en conséquence.

Pour ce qui concerne l'analyse du sol, particulièrement le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a été appuyé par le gouvernement de Maroc pour disposer d'un laboratoire d'analyse du sol, un camion ambulante qui fait l'analyse du sol. C'est au niveau du centre de recherche FOFIFA et ce ministère avait disposé d'un programme de cartographie du sol à Madagascar. Donc il faut seulement appuyer le ministère à disposer d'un budget conséquent pour prévoir et pouvoir continuer ce programme.

Merci.

Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Merci Monsieur Philibert. Maintenant donnons la parole à Madame Natacha Van Brune, représentante résidente du PNUD

Madame NATACHA Van Brune, représentante résidente du PNUD

Merci beaucoup Madame Présidente de m'avoir accordé la parole.

Merci aussi à Madame la députée de Tsihombe pour la question. Je voudrais aussi rejoindre mes collègues concernant la question et la réponse, en indiquant que certainement donc il y a des vies humaines sauvées. Il y a certainement un niveau de satisfaction.

Ceci dit il y a des vies humaines toujours en danger. Il reste toujours beaucoup de travail à faire. Sur ce point-là je voudrais juste souligner qu'au-delà de la situation de crise humanitaire actuellement en cours il existe aussi pas mal d'enjeu structurel qui existe dans le sud qui mène à cette réalité-là.

Et la dessus je rejoins tout à fait le besoin de renforcer la communication et la coordination avec les députés et les représentants sur place pour être sûr que les problématiques, qui créent les problèmes actuellement, qui sont des problématiques de long terme, des problématiques de développement à long terme, et de résilience à long terme, connaissent ses partenariats bien en place pour pouvoir se pencher pour les vrais sources de ces problèmes et de ces réalités sur place dans le sud, et pas seulement dans le sud, mais sur ce point je voulais juste souligner cette volonté et je parle au nom du PNUD, je pense que c'est une volonté globale de la part du système de vouloir renforcer ce dialogue et ce partenariat là pour regarder les problèmes de fond et vraiment essayer d'attaquer ces problèmes-là de façon très pérenne pour éviter qu'on retombe dans ces cycles de crise humanitaire qui se répètent.

Donc dans ce cadre-là, je pense que il y aura certainement des discussions à venir y compris dans le cadre de développement de la région et le PNUD, ainsi que certainement les autres agences, vont s'approcher, elles vont vouloir creuser ces questions d'avantages avec vous.

Merci beaucoup.

Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Je vous remercie Madame Natacha.

Puisque personne ne demande plus la parole, un dernier. Monsieur Njaka RAMANANJAONA, demande des réponses à ces questions qui ont été posées. La parole est à vous Monsieur Njaka RAMANANJAONA.

Monsieur RAMANANJAONA Njaka, représentant du PAM

Merci Madame la Présidente. Je voudrais juste apporter une précision. Je pense qu'il y a une question du Cher député docteur Guillaume tout à l'heure concernant l'habitude alimentaire.

Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Est-ce que vous pouvez nous dire quand même, que vous parlez au nom de quelle agence ou de quel projet? Excusez-moi.

Monsieur RAMANANJAONA Njaka

Toutes mes excuses, Madame la Présidente.

Je suis le Docteur Njaka. Je représente l'équipe de nutrition du PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIALE à Madagascar.

Je voudrais donc répondre à une partie de la question de Monsieur le député Guillaume tout à l'heure sur l'habitude alimentaire et le lien avec le diabète et l'hypertension artérielle qui est surtout un sujet d'actualité actuellement avec le problème de covid. Je voudrais juste intervenir sur ce point très important.

L'habitude alimentaire des malgaches, on doit vraiment agir et nous tous en tant que responsable, ce changement doit commencer par nous-même. Actuellement, on a l'habitude depuis toujours par exemple de manger une montagne de riz avec un petit «laoka» à côté une poignée de viande ou de légumes, c'est là qu'on commence le changement, c'est-à-dire qu'il faut que l'on commence quand même à apporter le changement de faire la diversification alimentaire et de transmettre cela à nos enfants et à toute la nation.

Par rapport à cela aussi on connaît tous que le diabète et l'hypertension artérielle sont des maladies de surcharge, de malnutrition et donc le domaine de la malnutrition est très concerné et on sollicite vraiment l'appui, votre collaboration en tant que parlementaire pour mener ce combat, cette lutte surtout dans la prévention de ces maladies de surcharge comme le diabète ou l'hypertension artérielle.

On sait qu'actuellement il y a des députés qui sont déjà des ambassadeurs de la nutrition et on sollicite donc le député docteur Guillaume de rejoindre cette équipe et de mener ensemble également la lutte contre la malnutrition en tant qu'ambassadeur de la nutrition.

Je vous remercie Madame la Présidente.

Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Merci docteur Njaka pour vos réponses.

Et maintenant Madame Ralitera Jey de l'UNESCO va nous donner des éléments de réponses.

Madame RALITERA Jey, représentante de l'UNESCO.

Merci, Madame la Présidente, de m'accorder la parole.

Je voulais simplement réagir par rapport à certaines questions qui avaient été faites par les députés concernant la sécurité dans le sud, de la sécurité d'une manière générale.

Les questions étaient posées par plusieurs députés, et le projet dans lequel je travaille, appuie la bonne gouvernance à Madagascar dans lequel le projet sur l'accès à l'information fait partie. Il y a aussi une dimension sur la sécurité donc dans le cadre du projet de manière plus globale qu'on mène avec le CNHR et le PNUD, pour appuyer la bonne gouvernance à Madagascar. On va mettre en place et on met en place les comités de paix pour essayer de travailler notamment sur les questions de vindicte populaire, où est-ce qu'on peut faire? Et ce sont des projets qui vont être mis en place dans le sud. Vous avez des questions complémentaires et si nous souhaitons savoir plus, je serais disponible aussi pour en parler plus tard.

Je voulais juste apporter ces précisions là.

Merci beaucoup.

Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Merci Madame Ralitera Jey.

Et alors Monsieur Philibert du FAO voudrait encore réagir.

Je vous donne la parole.

Monsieur PHILIBERT, représentant de la FAO

Je ne vais plus être long mais juste pour réitérer l'importance du système alimentaire sur les habitudes alimentaires de la population. C'est ce système alimentaire qui détermine ce que mangent les gens. Les gens prennent ceux qui sont les plus accessibles et les plus disponibles au marché et c'est le système alimentaire qui détermine cela donc on pourrait agir sur le système alimentaire pour améliorer la nutrition.

Merci.

Madame RAZANAMAHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Merci, Monsieur Philibert.

Je pense que plus personne ne prendra la parole et comme personne ne demande plus rendre la parole, nous allons pouvoir alors procéder à la clôture de cette journée historique entre l'AN et le SNU à Madagascar. Je vous invite Excellence Monsieur le Coordonnateur résident Issa Sanogo de prononcer un mot au nom du SNU.

Monsieur ISSA Sanogo, Coordonnateur résident du SNU à Madagascar

Excellence Madame la Présidente de l'AN

Je voudrais sincèrement remercier tous les participants, à commencer par vous-même et les honorables députés pour votre patience. C'était une longue séance mais au combien riche.

Comme vous l'avez dit, c'est une journée historique en ce sens que nous avons essayé d'établir un marathon qui n'a fait que commencer. Il y a des sujets d'importance capitale qui sont certainement désormais dans le pipeline de sorte que nous continuons à approfondir les sujets.

J'étais en train de faire un comptage capital. Quand on atteint le pic de cette journée nous étions au dessus de 90 participants. Après une longue séance nous sommes toujours au dessus de 80 participants, cela montre l'intérêt d'une telle séance et je pense que comme vous avez si bien dit Madame la Présidente, c'est une journée historique vu de ce point de vue là.

Nous voici donc à la fin de ce que j'allais appeler l'offre de coopération du SNU et le rôle crucial que peut jouer les parlementaires dans l'atteinte du développement durable, la paix, et la stabilité, qui sont autant d'idéaux que nous partageons avec les députés car les honorables députés que vous êtes, représentent les intérêts du peuple. Je suis donc convaincu que nous avons frappé à la bonne porte, que nous avons toujours frappé à la bonne porte et que nous continuerons à frapper à cette bonne porte, pour non seulement partager des informations comme nous l'avons fait aujourd'hui, non seulement démontrer des réalisations que nous faisons en appui avec le gouvernement de Madagascar et le peuple malgache, mais aussi pour solliciter les législateurs et aussi leurs capacités de suivi et d'évaluation des politiques.

Au cours de nombreuses présentations qu'ont été faites, nous avons mis en exergue de nombreux points sur les réalisations mais aussi des points sur lesquelles les députés peuvent avoir un levier sur la bonne marche de la vie de la nation. Il s'agit entre autres d'encourager par exemple le dialogue social pour contribuer à la paix et la stabilité. Les collègues ont parlé de nombreuses conventions, de lois, de protocoles, etc. Je ne vais pas entrer dans ces détails. Mais c'est pour dire combien la liste est longue et combien les députés sont incontournables pour la mise en œuvre de ces listes.

Nous avons également parlé tantôt de la contribution du SNU à une croissance inclusive en appui des efforts du gouvernement, de la nécessité de promouvoir le droit de l'homme à travers la mise en œuvre par exemple des recommandations des examens périodiques universelles mais aussi la promotion des droits fondamentaux de toutes sortes que ce soit par rapport à l'accès à l'éducation, la santé, la nutrition, la fortification, la sécurité alimentaire, l'eau, la protection, l'énergie, la technologie, l'accès à l'information, etc.

Nous avons également parlé de l'appui nécessaire qu'il y a, à travers la gestion et la prévention des crises parce que malheureusement quand on regarde la covid-19, quand on regarde les épidémies, les crises sanitaires, quand on regarde les crises naturelles, tels que la sécheresse ou les cyclones, voilà autant de chocs qui déraillent le pourvoyeur du développement et nous ne pouvons pas nous cacher cela. Nous sommes obligés de les prendre à bras et corps et je comprends tout à fait les interventions des députés du sud qu'effectivement lancer ces cris d'appel pour qu'on puisse travailler différemment pour atteindre des résultats plus que ce que nous avons atteint aujourd'hui. Le plaidoyer est également, allé vers plus d'allocation de ressources de l'Etat dans les secteurs sociaux de base et également à la gestion des crises quel que soit les apports que les PTF apportent, le leadership du gouvernement, le devoir du gouvernement, la responsabilité du

gouvernement, la redevabilité du gouvernement par rapport à son peuple, ne peuvent jamais être substitué.

Et c'est en cela que notre rôle consiste à appuyer le gouvernement dans ses efforts, à faire les efforts nécessaires pour la mobilisation des ressources pour pouvoir appuyer ces efforts là.

Nous avons également parlé de nombreuses autres choses, notamment la prise des textes réglementaires additionnels. Les collègues ont salué les efforts des députés par rapport aux nombreux textes qui ont été déjà pris. On fait de nombreuses révisions par rapport à deux textes qui peuvent être pris notamment dans les domaines sociaux, la santé, l'éducation, l'environnement, la prévention des crises, les droits civiques, l'accès à l'information, La nécessité de sensibiliser la population que les honorables députés représentent, le plaidoyer et les appuis pour la bonne gouvernance, le dialogue social, la décentralisation, les questions de genre, de protection, les questions liées aux enfants, aux jeunes, les personnes avec handicap, les personnes âgées, les travailleurs ou non travailleurs, et j'en passe. Tout cela, afin que personne ne soit laissé de côté. Et cela quand je me refaire à certaines questions qui sont, posées par exemple, le député Abel, le député Guillaume, la députée Masy, le député Johnson, ont tous fait allusion, y compris le député Jean Michel, ont tous fait allusion à un certain nombre de choses qui justifie ces aspects là, notamment le besoin d'accès partout dans les zones les plus reculées, le besoin d'intervention dans les zones enclavées, le besoin de convergence des interventions.

Les questions que vous posez sont autant de sujet que nous mettons en priorité dans le cadre de la formulation du cadre de coopération que nous sommes en train de mettre en œuvre et nous allons à travers de cela, comme je le disais, regarder un certain nombre de sujet qui non seulement embrasse l'humanitaire avec le développement, la sécurité et la paix, afin de faciliter l'accès à ces zones reculées. Des sujets qui vont également regarder qui sont ces populations là et que si on n'y prend pas garde seront laissé laissées de côté, soit parce qu'on n'accède pas ces zones et les cibles ne sont pas suffisamment bien défini pour que in fine Madame Masy nous soyons encore plus satisfaits de ce que nous faisons.

Voilà, Madame la Présidente, pour dire que nous avons bien pris note notes des points soulevés, des sollicitudes, des appréciations si nous étions satisfaits totalement nous aurions plié bagages et justifie que Madagascar n'a pas eu besoin de notre présence. Nous allons continuer à travailler main dans la main pour appuyer Madagascar dans ses efforts de développement.

Je suis convaincu qu'à travers une coopération approfondie avec l'AN si certains des points que nous avons partagés aujourd'hui seront atteints, nous allons progresser dans la bonne direction. Les demandes sont nombreuses. Je reste convaincu que dans notre coopération avec l'AN si nous identifions étape par étape un certain nombre de chose que nous pouvons faire étape par étape, la quantité de sollicitation ou de sujet à débattre que nous avons abordé aujourd'hui, nous allons les traiter et les aborder pour que, ensemble nous puissions arriver à notre objectif commun qui est celui de développement, la paix et la stabilité de Madagascar.

Excellence Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,
Honorables invités.

Je voudrais une fois de plus vous remercier pour votre disponibilité et pour votre sollicitude.
Je vous remercie.

Madame RAZANAMHASOA Christine Harijaona, Présidente de l'Assemblée Nationale

Je vous remercie, Excellence Monsieur Issa Sanogo, Coordonnateur résident du SNU à Madagascar.

Mesdames et Messieurs membres du Bureau Permanent,

Mesdames et Messieurs les Députés

Excellence Monsieur le Coordonnateur résident du SNU à Madagascar

Mesdames et Messieurs les représentants résidents des agences, projets et programmes auprès du SNU à Madagascar

Mesdames et Messieurs.

Nous voici au terme de nos travaux durant cette demi-journée. Nous avons procédé à de riches échanges sur le rôle à jouer par chaque entité du SNU dans le cadre de notre effort commun de développement durable à Madagascar. Nous avons ainsi réfléchi et échangé sur des questions aussi diverses que l'efficacité des activités sur le terrain, le contrôle que va effectuer les députés, l'importance d'avoir de bonne relation de travail entre les députés et chaque agence, projet et programme du SNU.

L'appropriation par les députés et la population de toutes les activités de développement est ainsi toujours nécessaire pour l'application effective du contrôle parlementaire.

Monsieur le Coordonnateur résident,

Mesdames et Messieurs les représentants résidents,

Chers collègues Députés.

A l'issue de cette demi-journée vous avez exprimé des idées fortes et pertinentes dont je voudrais faire ressortir ici les plus importantes.

En premier lieu, vous avez rappelé que notre rôle en tant que députés est aussi bien politique que technique. Ce qui signifie que le renforcement continu de nos capacités doit nous préoccuper de façon permanente.

En deuxième lieu, vous avez relevé que l'Assemblée Nationale doit être associée aux activités de développement menée par les entités du SNU en vue d'une meilleure efficacité en termes d'impact au niveau de la population.

En troisième lieu, vous avez mis en exergue le fait que notre rôle en tant que parlementaire doit être réel et non marginale surtout sur ceux qui touchent le développement de ce pays et notamment spécialement sur l'atteinte de la réalisation de l'ODD dans notre pays.

En quatrième lieu, vous avez souligné que la condition sine qua none pour que notre Assemblée Nationale gagne la confiance de nos mandants et qu'il faut que nous travaillons bien afin de combler leurs attentes. C'est pourquoi la mise en commun de nos expériences avec l'ensemble du SNU ici présents a bien abouti à notre enrichissement qui va certainement accroître notre force sur le terrain en tant que parlementaire. Nous vous remercions Excellence Monsieur le Coordonnateur résident du SNU à Madagascar de votre détermination ainsi que de tous les projets, agences et programmes des Nations Unies, détermination à travailler main dans la main avec le parlement, l'institution de la représentation démocratique à Madagascar.

Chers collègues Députés,

Permettez-moi de vous dire, cette demi-journée étant terminée, que c'est maintenant que commence le plus important et le plus dur. Certes, certains députés, certains d'entre nous, certains d'entre vous, sollicitent justement l'intervention beaucoup plus poussée du SNU dans les autres Districts ou les autres circonscriptions où vous avez été élu. Mais je pense que le SNU établira son programme en vertu des priorités qui se présentent devant le système.

Le plus important et le plus dur consisteront pour chacun de nous à mettre en œuvre les différents enseignements que nous venons de retenir durant cette demi-journée et le plus important sera de gagner le pari de voir l'AN jouer effectivement son rôle constitutionnel en vue de l'affermissement de la bonne gouvernance dans notre pays. Beaucoup de regards sont déjà tournés vers nous. J'espère que nous comblerons les attentes de la population.

Monsieur le Coordonnateur résident,

Mesdames et Messieurs les représentants résidents,

Au nom de l'Assemblée Nationale de Madagascar, au nom de l'ensemble des députés de Madagascar et à mon nom personnel, je vous renouvelle mes remerciements pour votre participation active à cette séance virtuelle, malgré les contraintes temps qui sont les vôtres. Je réitère particulièrement ma reconnaissance à mon frère Issa SANOGO, le Coordonnateur résident du SNU à Madagascar, qui a tout fait pour rendre effective la tenue de cette séance plénière virtuelle. J'espère que malgré les imperfections liées à l'organisation de notre rencontre et la brièveté du programme, vous emportez un bon souvenir de ce rendez-vous avec les députés de Madagascar.

Pour ce qui nous concerne, nous gardons un excellent souvenir des hommes et des femmes de différentes nationalités que nous venons d'écouter et de parler durant cette demi-journée.

Avant de nous séparer, je voudrais profiter de cette occasion pour formuler tous mes bons vœux de santé et de séjour dans notre pays, à vous-même et à vos familles ce qui vous sont chères.

Je déclare sur ce, la demi-journée de l'Assemblée Nationale avec le Système de Nations Unies à Madagascar est close.

Mesdames et Messieurs avant de lever la séance je vous informe que Lundi 17 Mai 2021 à 10 heures, nous aurons une réunion virtuelle des membres du Bureau Permanent et à 15 heures la Conférence des Présidents et toujours en mode virtuel.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

La séance est suspendue à 13 heures 40 minutes.

LA PRÉSIDENTE



RAZANAMAHASOA Christine Harijaona